

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Room 103 / Pièce 103  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal to: Public Works and Government Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein, or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition au: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(s) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Innovation Procurement Directorate / Direction des achats innovateurs  
10 Wellington Street / 10, rue Wellington  
Terrasses de la Chaudière  
Floor 4 / Étage 4  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title-Sujet</b> Connaissance améliorée de la situation maritime solution de SIG / Enhanced Maritime Situational Awareness GIS System	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T8840-180119/A	<b>Date</b> 29 Août / August 2018
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> T8840-18-0119	
<b>File No. - N° de dossier</b> 075ss. T8840-180119	<b>CCC No./N° CC - FMS NO. / N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b>  <b>at - à</b> 2:00 PM <b>on - le</b> 9 Octobre / October 2018	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST Heure normale de l'Est HNE
<b>F.O.B. - F.A.B</b>  Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> April Campbell	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 075ss
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> 613-858-9485	<b>FAX No. - N° de FAX</b> 819-997-2229
<b>Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction :</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions : See Herein  
Instructions : voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>  <b>Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b>  <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**TABLE DES MATIÈRES****PARTIE 1 – RENSEIGNMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Sommaire
- 1.2 [Compte\\_rendu](#)

**PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Ancien fonctionnaire
- 2.4 Demandes de renseignements
- 2.5 Conférence des soumissionnaires

**PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3.2 Paiement électronique de factures - soumission
- 3.3 Fluctuation du taux de change
- 3.4 Numéro d'entreprise d'approvisionnement
- 3.5 Lois applicables
- 3.6 Représentant du soumissionnaire

**PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 [Procédures d'évaluation](#)
- 4.2 [Évaluation par phases](#)
- 4.3 [Phase 1 : Évaluation de la présélection](#)
- 4.4 [Phase 2 : Évaluation de la solution technique](#)
- 4.5 [Phase 3 : Évaluation de la démonstration de la solution technique](#)
- 4.6 [Critères financiers obligatoires](#)
- 4.7 [Évaluation financière](#)
- 4.8 [Méthode de sélection](#)

**PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

- 5.1 [Attestations exigées avec la soumission](#)
- 5.2 [Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires](#)

**PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 Énoncé des travaux
- 6.2 Clauses et condition uniformées
- 6.3 Exigences relatives à la sécurité
- 6.4 Période de contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 6.7 Paiement
- 6.8 Instructions relatives à la facturation
- 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.10 Lois applicables
- 6.11 Ordre de priorité des documents
- 6.12 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) **OU** Ressortissants étrangers (Entrepreneur étranger)
- 6.13 Limitation de la responsabilité – gestion de l'information / technologie de l'information
- 6.14 Assurance – aucune exigence particulière

<b>ANNEXE « A »</b>	<b>ÉNONCÉ DES TRAVAUX</b>
<b>ANNEXE « B »</b>	<b>BASE DE PAIEMENT</b>
<b>ANNEXE « C »</b>	<b>INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE</b>

<b>Pièce Jointe 1 de la PARTIE 3</b>	<b>Fiche de présentation de la soumission financière</b>
<b>Pièce Jointe 1 de la PARTIE 5</b>	<b>Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - attestation</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Sommaire**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au nom de Transports Canada (TC), a besoin d'une solution pour un système d'information géographique (solution SIG) afin d'améliorer la connaissance de la situation maritime dans dix collectivités côtières choisies. Chaque communauté côtière pourra accéder à la solution SIG et l'utiliser en ligne; toutefois, il faut pouvoir y accéder hors ligne au moyen d'appareils mobiles dans les endroits où il n'y a pas de connectivité Internet. Ce projet pilote s'aligne sur le Plan national de protection des océans afin d'améliorer la sécurité maritime et la navigation responsable et de protéger le milieu marin du Canada.

La stratégie d'approvisionnement comprend une évaluation par phases, comprenant l'attribution d'un maximum de cinq contrats dans le but de démontrer les fonctionnalités techniques et les capacités de la solution proposée par les soumissionnaires, ainsi que l'attribution finale du contrat de la solution choisie pour être mise en œuvre dans les dix collectivités côtières.

La durée initiale du contrat est de 2 mois, avec possibilité de prolonger le contrat jusqu'à une période de 14 mois, quatre périodes d'un an chacune et une période de transition de 4 mois.

Les dix collectivités côtières sont les suivantes :

- 1) Nation haïda, Colombie-Britannique;
- 2) Nation Gitga'at, Colombie-Britannique;
- 3) les Premières Nations T'Souke, Colombie Britannique ;
- 4) les Premières Nations Pacheedat, Colombie-Britannique;
- 5) Tuktoyaktuk, région désignée des Inuvialuit, Territoires du Nord-Ouest;
- 6) Cambridge Bay, Nunavut;
- 7) Première nation de Kahnawake, Québec;
- 8) Première nation d'Essipit, Québec;
- 9) Nain, région désignée du Nunatsiavut, Labrador; et
- 10) Conseil des peuples autochtones des Maritimes, Truro, Nouvelle-Écosse.

#### **1.1.1 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### **1.1.2 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)**

Ce marché est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes :

- Convention définitive des Inuvialuit – Tuktoyaktuk
- Entente sur la revendication territoriale des Inuits du Nunavut – Cambridge Bay
- Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador – Nain

**1.1.3 Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi**

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 6– Clauses du contrat subséquent et l'attachement intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

**1.1.4 Connexion postel**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

**1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires recevront un compte rendu écrit sur les résultats du processus de demande de soumissions à la fin de chaque phase de l'évaluation. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions afin d'obtenir davantage de renseignements, selon le cas.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Les Instructions uniformisées 2003 (2018-05-22) – Biens ou services – Besoins concurrentiels sont incorporées par renvoi dans la demande de soumissions et en font partie intégrante. Elles sont modifiées comme suit :

- a) section 05 (2018-05-22) Présentation des soumissions, sous-section 4 :

**Supprimer** : Les soumissions seront valables pendant au moins 60 jours à compter de la date de clôture de l'appel de propositions, à moins d'avis contraire dans la demande de propositions.

**Insérer** : Les soumissions resteront valables pendant au moins 180 jours à compter de la date de clôture de la demande de propositions.

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

**Définition**

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

**Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?      **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

**Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?      **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

## **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante par courriel ([april.campbell@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:april.campbell@tpsgc-pwgsc.gc.ca)) au moins sept jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre. Les questions soumises via Connexion postel ne recevront aucune réponse.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.5 Conférence des soumissionnaires - détails à suivre**

Une conférence / téléconférence des soumissionnaires aura lieu à \_\_\_\_\_ (*insérer l'adresse*), le \_\_\_\_\_ (*insérer la date [p. ex. 17 mars 2014]*). Elle débutera à \_\_\_\_\_ (*insérer l'heure [p. ex. 14:00 HNE ou HAE]*) et se tiendra \_\_\_\_\_ (*insérer le nom/numéro de la salle*). Dans le cadre de la conférence, on examinera la portée du besoin précisé dans la demande de soumissions et on répondra aux questions qui seront posées. Il est recommandé que les soumissionnaires qui ont l'intention de déposer une soumission assistent à la conférence ou y envoient un représentant.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant la conférence pour confirmer leur présence. Ils devraient fournir à l'autorité contractante, par écrit, une liste des personnes qui assisteront à la conférence et des questions qu'ils souhaitent y voir abordées au plus tard le \_\_\_\_\_ (*insérer la date et l'heure*).



Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la conférence des soumissionnaires sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une soumission.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

#### **3.1.1 *Soumission électronique***

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations
- Section IV : Renseignements supplémentaires

#### **3.1.2. *Soumission de papier***

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (6 exemplaires papier)
- Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)
- Section III : Attestations (1 exemplaire papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (1 exemplaire papier)

#### **3.1.3 *Méthodes de formation variées***

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

#### **3.1.4 *Général***

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

### **Section II : Soumission financière**

- 3.1.4 Les soumissionnaires doivent fournir des taux horaires fermes tout compris pour chaque catégorie de travail décrite à l'appendice 2 de l'annexe A.
- 3.1.5 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.
- 3.1.6 En ce qui concerne les soumissionnaires établis au Canada, les prix doivent être exprimés en dollars canadiens, droits de douane et taxes d'accise au Canada compris, et taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) en sus.

En ce qui concerne les soumissionnaires établis à l'étranger, les prix doivent être exprimés en dollars canadiens, droits de douane et taxes d'accise au Canada compris, et taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) en sus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.

Aux fins de cette demande de propositions, les soumissionnaires ayant une adresse au Canada sont considérés comme des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires ayant une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme des soumissionnaires établis à l'étranger.

- 3.1.7 Le financement maximal disponible pour les travaux décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux, partie 1, est de 100 000 \$ (dollars canadiens, taxes applicables en sus). Toute soumission dont la

valeur est supérieure à cette somme sera jugée irrecevable. La divulgation du financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer la totalité du montant.

- 3.1.8 Le financement maximal disponible pour les travaux décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux, partie 2, qui découlent de la demande de soumissions, est de 2 500 000 \$ (dollars canadiens, taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée irrecevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer ce montant.

### **3.2 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C, Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.3 Fluctuation du taux de change**

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

## **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **Section IV : Renseignements supplémentaires**

### **3.4 Numéro d'entreprise d'approvisionnement**

Conformément à l'article 02 des Instructions uniformisées 2003, les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'un contrat. Les fournisseurs peuvent s'inscrire en ligne pour obtenir un numéro NEA au Données d'inscription des fournisseurs <https://srisupplier.contractscanada.gc.ca>. Il est également possible de communiquer avec la Ligne Info au 1- 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

NEA: \_\_\_\_\_

### **3.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Lois applicables: \_\_\_\_\_

### 3.6 Représentant du soumissionnaire

Le représentant du soumissionnaire doit être en mesure de signer le contrat et de lier légalement l'entité.

\_\_\_\_\_  
Nom

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Nom legal de l'entité

\_\_\_\_\_  
Fonctionnant comme

\_\_\_\_\_  
Adresse

\_\_\_\_\_  
Téléphone

\_\_\_\_\_  
Courriel :

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées selon les phases de l'évaluation décrites plus loin.
- (b) Une équipe composée de représentants du Canada évaluera les soumissions pour les phases 1 et 2. L'équipe d'évaluation pour la phase 3 comprendra des représentants de chacune des dix communautés côtières.

### 4.2 Évaluation par phases

Titre	Réf.	La description	Évaluation
Phase 1 – PréQualification	4.3.3	Exigences techniques obligatoires	Passer/Échouer
	4.3.4	Critères techniques cotés	Note / 58
	3.1.7	Financement maximal	Passer/Échouer
Phase 2 – Solution technique	4.4.1	Critères obligatoires relatifs à la solution technique	Passer/Échouer
	4.4.2	Critères de la solution technique cotés	Note / 185
Phase 3 – Démonstration de la solution technique	4.5.1	Critères obligatoires relatifs à la démonstration de la solution technique	Passer/Échouer
	4.5.2	Critères techniques cotés relatifs à la démonstration de solution technique	Note / 55
Financial	4.6	Critères financiers obligatoires	Passer/Échouer
	3.1.8	Financement maximal	Passer/Échoue
Note technique finale	4.8	Somme des scores des phases 2 et 3	Note / 240

#### 4.2.1 Phase 1 : Préqualification

Pour être déclarée recevable, une offre doit :

- a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) satisfaire à tous les critères techniques obligatoires énoncés à la section 4.3.3; et
- c) obtenir un minimum de 40,5 points pour l'ensemble des critères d'évaluation technique sujets à notation décrits à la section 4.3.4 La note est basée sur un total de 58 points.

Les soumissions ne répondant pas aux exigences de (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables.

Les offres seront classées par score du plus élevé au plus bas. Les cinq meilleurs soumissionnaires peuvent obtenir se voir attribuer un contrat d'une valeur maximale de 100 000 \$, taxes applicables en sus, pour une période de 2 mois. Les travaux seront exécutés conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux, partie 1.

#### 4.2.2 Phase 2 : Évaluation de la solution technique

Le Canada évaluera les soumissions en fonction des exigences de la solution technique obligatoires et des critères techniques cotés détaillés au point 4.4. Les soumissions doivent satisfaire aux exigences de la solution technique obligatoire pour être pris en compte. Les soumissionnaires qui ont obtenu une

note minimale de 129,5 sur une échelle de 185 pour les critères de solution technique cotés seront invités à passer à la phase 3.

#### **4.2.3 Phase 3 : Démonstration de la solution technique**

Bids will be assessed by up to 30 members of the nine Indigenous coastal communities and Canada. Les soumissionnaires seront évalués par 30 membres des dix collectivités côtières autochtones et du le Canada en fonction des exigences obligatoires et des critères cotés détaillés à la section 4.5. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux exigences obligatoires pour que leur soumission soit prise en considération.

### **4.3 Phase 1 : Évaluation de la présélection**

#### **4.3.1 Définitions**

Les définitions suivantes s'appliquent aux critères définis pour la phase 1.

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Gestion de projet Agile	Processus itératif qui porte essentiellement sur la valeur pour le client en premier; l'équipe interagit avec les tâches et s'adapte à la réalité commerciale actuelle plutôt que de suivre un plan établi.  Il s'agit de la façon dont vous mettez en œuvre une valeur élevée et la qualité technique dans les limites de vos contraintes de temps et de budget.
Connecter	Connecter un appareil informatique (tels un ordinateur de bureau conventionnel, une tablette ou un téléphone intelligent) à un réseau ou à un serveur informatique, dans le but de téléverser des données locales stockées dans l'appareil vers le serveur ou le réseau, ou dans le but de mettre à jour l'appareil informatique local avec des informations réseau provenant du serveur.
Déconnecter	Déconnecter un appareil informatique (tels un ordinateur de bureau conventionnel, une tablette ou un téléphone intelligent) d'un réseau ou d'un serveur informatique, dans le but de stocker des données locales dans l'appareil sans maintenir une connexion réseau dans une zone où l'internet est difficile d'accès, ou dans le but d'employer des informations obtenues lors de connexions à l'internet précédentes dans une zone où l'internet est difficile d'accès.
Solution de système d'information géographique (SIG) à grande échelle	Solution de système d'information géographique (SIG) qui comprend au moins : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 200 utilisateurs;</li> <li>- 5 points terminaux d'utilisateurs LAN et WAN distincts;</li> <li>- Capacité de stockage de données de 100 téraoctets;</li> <li>- 2 serveurs de SIG.</li> </ul>
Récent	Au cours des quatre dernières années à partir de la date de la demande.

### 4.3.2 Instructions

Pour les critères d'évaluation de la phase 1, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour faire la preuve qu'ils respectent les critères détaillés ci-dessous :

- une description du projet;
- le nom du client;
- la durée, y compris les dates de début et de fin, par mois et année;
- la valeur en dollars;
- un résumé des travaux effectués;
- Selon le cas, les détails de la solution comprenant le nom du produit/de la plateforme SIG et s'il s'agit d'un produit/d'une plateforme personnalisée ou d'un produit/d'une plateforme commerciale existante.
- le responsable du projet chez le client à joindre aux fins de validation seulement, y compris son titre, son numéro de téléphone et son adresse courriel.

Les projets et l'expérience identiques peuvent servir pour de multiples critères.

### 4.3.3 Exigences techniques obligatoires

Élément	Description
ETO-1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a eu une expérience en mise en œuvre d'une solution de SIG à grande échelle au cours des trois dernières années à partir de la date de la demande, solution qui comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) plusieurs sites;</li> <li>b) une base d'utilisateurs répartis dans plusieurs lieux géographiques;</li> <li>c) des services d'hébergement (p. ex. autohébergé, hébergé par un tiers, sur le nuage).</li> </ul> <p>Si d'autres projets sont présentés, le Canada examinera seulement les quatre premiers par ordre de présentation.</p>
ETO-2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience en personnalisation et en configuration d'une ou de plusieurs solutions de SIG à grande échelle, y compris de chacun des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assistance technique dans plusieurs langues (p. ex. données, étiquettes);</li> <li>- l'assistance dans plusieurs langues auprès d'utilisateurs finaux;</li> <li>- l'élaboration d'un guide d'utilisateur;</li> <li>- la formation des utilisateurs;</li> <li>- l'installation et la configuration sur place;</li> <li>- la mise en œuvre des améliorations et des modifications demandées;</li> <li>- la fourniture d'assistance technique durant les heures normales de bureau et dans différents fuseaux horaires (considérations liées aux fuseaux horaires);</li> <li>- la fourniture d'assistance technique durant une période de plus de six mois.</li> </ul> <p>Les soumissionnaires peuvent présenter jusqu'à quatre projets pour attester des éléments mentionnés ci-dessus. Si d'autres projets sont présentés, le Canada examinera seulement les</p>



Élément	Description
	quatre premiers par ordre de présentation.
ETO-3	Le gestionnaire de projet proposé doit démontrer qu'il possède une expérience en réalisation d'un projet de SIG à grande échelle comme elle est définie ci-dessus.
ETO-4	Le Soumissionnaire doit définir les exigences minimales du systèmes pour la solution de Système d'information géographique (SIG) proposée, y compris le matériel informatique et les logiciels, au besoin.

#### 4.3.4 Critères techniques cotés

Élément	Description												
CTC-1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède, en plus de celle demandée dans le critère MTC-1, une expérience récente dans la mise en œuvre de solutions de SIG à grande échelle qui comprennent les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) multisites; et,</li> <li>b) présentent une base d'utilisateurs répartis dans plusieurs lieux géographiques; et,</li> <li>c) services d'hébergement (p. ex. autohébergé, hébergé par un tiers, sur le nuage).</li> </ul> <p>Les soumissionnaires peuvent présenter jusqu'à six projets pour attester des éléments mentionnés ci-dessus. Si d'autres projets sont présentés, le Canada examinera seulement les six premiers par ordre de présentation.</p>												
	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">a)</td> <td>1 point par projet, jusqu'à un maximum de 3 points</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">b)</td> <td>1 point par projet, jusqu'à un maximum de 4 points</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">c)</td> <td>1 point par projet, jusqu'à un maximum de 3 points</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 point pour chaque projet qui réunit 2 éléments, jusqu'à un maximum de 3 points</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 points pour chaque projet qui réunit 3 éléments, jusqu'à un maximum de 5 points</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>Total des points pouvant être obtenus : 18</b></td> </tr> </table>	a)	1 point par projet, jusqu'à un maximum de 3 points	b)	1 point par projet, jusqu'à un maximum de 4 points	c)	1 point par projet, jusqu'à un maximum de 3 points		1 point pour chaque projet qui réunit 2 éléments, jusqu'à un maximum de 3 points		2 points pour chaque projet qui réunit 3 éléments, jusqu'à un maximum de 5 points		<b>Total des points pouvant être obtenus : 18</b>
a)	1 point par projet, jusqu'à un maximum de 3 points												
b)	1 point par projet, jusqu'à un maximum de 4 points												
c)	1 point par projet, jusqu'à un maximum de 3 points												
	1 point pour chaque projet qui réunit 2 éléments, jusqu'à un maximum de 3 points												
	2 points pour chaque projet qui réunit 3 éléments, jusqu'à un maximum de 5 points												
	<b>Total des points pouvant être obtenus : 18</b>												
CTC-2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience récente dans la mise en œuvre d'une solution suivant une méthodologie Agile, comme Extreme Programming (XP), Scrum, Crystal, Dynamic Systems Development Method (DSDM), Lean Development et Feature-Driven Development (FDD).</p> <p>Les soumissionnaires peuvent présenter jusqu'à cinq projets pour attester des critères mentionnés ci-dessus. Si d'autres projets sont présentés, le Canada examinera seulement les cinq premiers par ordre de présentation.</p>												
	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">2 points</td> <td>Par projet, jusqu'à un maximum de 10 points</td> </tr> </table>	2 points	Par projet, jusqu'à un maximum de 10 points										
2 points	Par projet, jusqu'à un maximum de 10 points												
CTC-3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience en personnalisation ou en configuration de plus d'un projet de SIG à grande échelle qui comprend tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assistance technique dans plusieurs langues (données, étiquettes, etc.);</li> <li>- l'élaboration d'un guide d'utilisateur personnalisé;</li> </ul>												

Élément	Description	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la formation des utilisateurs;</li> <li>- l'installation et la configuration sur place;</li> <li>- la mise en œuvre des améliorations et des modifications demandées.</li> </ul>	
	2 points	Par projet, jusqu'à un maximum de 10 points
CTC-4	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience dans la mise en œuvre d'une solution destinée à des utilisateurs qui se trouvaient à des endroits éloignés, définis comme des régions ayant une connectivité Internet limitée ( <i>bande passante inférieure à 4 Mbit/s ou latences supérieures à 100 ms</i> ).	
	1 point	Par projet, jusqu'à un maximum de 5 points
CTC-5	<p>À partir de la liste ci-dessous, le soumissionnaire doit déterminer un maximum de trois éléments qui représentent le plus de risques pour le projet.</p> <p>Risques possibles pour le projet :</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La géographie</li> <li>- L'intégration des données</li> <li>- Le budget</li> <li>- La portée</li> <li>- Les versions/mises à jour</li> <li>- Les ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation</li> <li>- La connectivité</li> <li>- Les délais</li> <li>- Les connaissances limitées des utilisateurs</li> <li>- Le soutien des utilisateurs</li> </ul>
	Maximum de 6 points	<p>Pour chaque risque déterminé, le soumissionnaire doit fournir :</p> <p>a) Une description des risques du projet, la raison pour laquelle le risque a été sélectionné et les hypothèses pertinentes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• description exhaustive du risque pour le projet, justification détaillée de la sélection et hypothèses bien raisonnées (1 point)</li> <li>• bonne description du risque pour le projet, bonne justification de la sélection et hypothèses raisonnables (0,5 point)</li> <li>• description faible ou aucune du risque pour le projet, justification faible ou aucune de la sélection et hypothèses faibles ou absentes (0 point)</li> </ul> <p>b) Probabilité de réalisation du risque</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• description exhaustive de la probabilité (1 point)</li> <li>• bonne description de la probabilité (0,5 point)</li> <li>• description faible ou aucune de la probabilité (0 point)</li> </ul>
	Maximum de 3 points	<p>Pour chaque risque déterminé, la proposition doit fournir une stratégie d'atténuation qui démontre sa capacité de réduire ou d'atténuer la probabilité de concrétisation du risque et d'en réduire les conséquences, le cas échéant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• stratégie exhaustive pour réduire ou atténuer la probabilité et les conséquences (1 point)</li> <li>• bonne stratégie pour réduire ou atténuer la probabilité et les conséquences (0,5 point)</li> <li>• stratégie faible ou aucune pour réduire ou atténuer la probabilité et les conséquences (0 point)</li> </ul>
CTC-6	La proposition du soumissionnaire doit fournir une structure de répartition du travail (SRT) pour l'exécution des travaux requis à la partie 1 de l'annexe A, dans le but de répondre aux exigences obligatoires indiquées au point 4.4.1 ci-dessous, et obtenir au moins 70 % du total	

Élément	Description
	des points pour les critères cotés au 4.4.1 dans le délai de deux mois. Le soumissionnaire doit se pencher sur les éléments suivants :  l'attribution des ressources par catégorie de travail et par niveau d'efforts (en heures) pour chacune des exigences obligatoires et chacun des critères cotés.
6 points	La SRT démontre la capacité du soumissionnaire à respecter toutes les exigences obligatoires et à obtenir une note allant de 177,7 à 185 pour les critères cotés.
4 points	La SRT démontre la capacité du soumissionnaire à respecter toutes les exigences obligatoires et à obtenir une note allant de 164,66 à 177,6 pour les critères cotés.
2 points	La SRT démontre la capacité du soumissionnaire à respecter toutes les exigences obligatoires et à obtenir une note allant de 151,8 à 164.65 pour les critères cotés.
1 point	La SRT démontre la capacité du soumissionnaire à respecter toutes les exigences obligatoires et à obtenir une note allant de 138,75 à 151,7 pour les critères cotés.
0 point	La SRT démontre la capacité du soumissionnaire à respecter toutes les exigences obligatoires et à obtenir une note allant de 129,5 pour les critères cotés.
<b>Total des points pouvant être obtenus : 58.0</b>	
<b>Note minimale requise : 40,5</b>	

#### 4.4 Phase 2 : Évaluation de la solution technique

##### 4.4.1 Critères obligatoires relatifs à la solution technique

Élément	Description
ST-1	Le soumissionnaire doit fournir un accès temporaire à la solution de SIG au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, aux fins d'évaluation seulement. La solution doit être fonctionnelle, c.-à-d. assortie d'un entrepôt de données, et les évaluateurs doivent pouvoir l'utiliser. Les sources éventuelles de renseignements sont fournies de l'appendice 2 à l'Annexe A et peuvent servir à illustrer la solution.
ST-2	Le soumissionnaire doit fournir les éléments suivants :  a) un schéma détaillé de l'architecture, accompagné de textes explicatifs liés aux éléments illustrés sur le schéma; b) un guide d'utilisateur; c) des instructions de configuration, s'il y a lieu
ST-3	La solution proposée doit être rédigée dans les deux langues officielles du Canada, comme le démontre un ou plusieurs des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix de la langue de préférence par l'utilisateur</li> <li>• Fonctionnalité de bascule de langue</li> <li>• Étiquettes et informations à l'écran qui s'affichent dans la langue sélectionnée</li> <li>• Champs de saisie de données pour entrer l'information dans les deux langues</li> </ul>
ST-4	La solution doit être rédigée en langage clair accessible aux novices.

Élément	Description
ST-5	La solution doit permettre à l'utilisateur d'effectuer un zoom avant et arrière, un panorama, un zoom à l'ampleur précédente, un zoom vers l'étendue complète et un zoom sur des caractéristiques choisies.
ST-6	La solution doit permettre à l'utilisateur de préciser l'échelle de la carte géographique.
ST-7	La solution doit permettre l'affichage de points, lignes ou cellules sur la carte géographique.
ST-8	La solution doit permettre à l'utilisateur de sélectionner des éléments géospatiaux en cliquant sur une boîte ou en la faisant glisser et d'effacer aisément la sélection.
ST-9	La solution doit fournir une fonctionnalité permettant de mesurer des distances et des zones sur la carte.
ST-10	La solution doit permettre à l'utilisateur d'afficher ou de sélectionner des éléments sur la carte par emplacement et des filtres d'attributs d'éléments.
ST-11	La solution doit permettre à l'utilisateur de configurer une zone d'intérêt (ZI) sur la carte géographique.
ST-12	La solution doit pouvoir fournir de l'information sur les points de la carte géographique fondée sur des données géospatiales comme le code postal, les coordonnées de longitude et de latitude, l'adresse IP, etc.
ST-13	La solution doit permettre aux utilisateurs de configurer les polices, les étiquettes, les symboles (p. ex. bâtiments), la visibilité et la position de tableaux, de sous-tableaux et de fonctionnalités particuliers.
ST-14	La solution doit permettre de superposer de l'information statique, y compris celle provenant de sources externes, à une carte géographique.
ST-15	La solution doit permettre de superposer de l'information en temps réel, y compris celle provenant de sources externes, à une carte géographique.
ST-16	La solution doit inclure l'information en temps quasi réel du système d'identification automatique (SIA) sur les bâtiments.
ST-17	La solution doit comprendre une fonctionnalité d'authentification solide selon les pratiques exemplaires actuelles de l'industrie (comme la nécessité d'entrer un NIP envoyé par courriel en se connectant au système ainsi qu'un mot de passe qui doit comprendre une combinaison de lettres minuscules et majuscules, de chiffres et de caractères spéciaux).
ST-18	La solution doit permettre la création de groupes d'utilisateurs dotés de privilèges communs.
ST-19	La solution doit faciliter l'échange de données restreintes entre des groupes d'utilisateurs.
ST-20	La solution doit permettre à l'utilisateur de télécharger de l'information sélectionnée sur un appareil et fournir une fonctionnalité de synchronisation permettant de se reconnecter à la solution.
ST-21	La solution doit permettre à l'utilisateur d'extraire de l'information (y compris de prendre une image de données affichées en temps réel) pour les utiliser dans un format qui peut être utilisé hors ligne.
STS-22	La solution doit fournir une carte géographique pouvant être visualisée en mode hors ligne.

Élément	Description
ST-23	La solution doit permettre de délimiter géographiquement des zones où des alertes en temps réel se déclenchent lorsqu'un bâtiment entre dans la zone ou en sort, ou lorsqu'une règle en lien avec un bâtiment précis est activée (p. ex. le bâtiment est ancré, la vitesse du bâtiment est trop élevée).
ST-24	Les notifications de géorepérage doivent être envoyées par voie électronique à des utilisateurs appropriés (p. ex. par courriel ou SMS).
ST-25	La solution doit permettre aux utilisateurs d'échanger des observations avec d'autres utilisateurs.
ST-26	La solution doit permettre le déclenchement d'une alerte informant des groupes cibles lorsqu'une observation est signalée.
ST-27	La solution doit permettre d'ajouter des métadonnées, commentaires ou annotations sur la carte géographique, particulièrement en mode hors ligne, et de transmettre cette information aux groupes d'utilisateurs.

#### 4.4.2 Critères de la solution technique cotés

Élément	Description
ST-28	La solution doit indiquer la source des éléments apparaissant sur la carte géographique lorsque la solution n'est pas la source de cette information.
	5 points Critère satisfait 0 point Critère non satisfait
ST-29	La solution doit permettre de filtrer l'information superposée sur la carte géographique selon des critères pertinents liés à cette information.
	15 points Critère satisfait 0 point Critère non satisfait
ST-30	La solution doit permettre à l'utilisateur d'exporter des cartes géographiques statiques en format PDF.
	10 points Critère satisfait 0 point Critère non satisfait
ST-31	La solution doit permettre d'afficher et de masquer des superpositions de cartes géographiques.
	10 points Critère satisfait 0 point Critère non satisfait
ST-32	La solution doit offrir la fonctionnalité permettant de regrouper des superpositions de cartes géographiques par thème.
	10 points Critère satisfait 0 point Critère non satisfait
ST-33	La solution doit permettre d'effectuer des analyses à superpositions multiples sur une carte géographique.
	10 points Critère satisfait

Élément	Description	
	0 point	Critère non satisfait
ST-34	La solution doit permettre à l'utilisateur d'effectuer des analyses de proximité (par exemple : des tampons).	
	5 points	Critère satisfait
	0 point	Critère non satisfait
SG-35	La solution doit permettre à l'utilisateur de superposer de l'information extraite à une carte géographique.	
	15 points	Critère satisfait
	0 point	Critère non satisfait
ST-36	La solution devrait être dotée d'un mécanisme permettant de stocker efficacement des données spatiotemporelles alimentées en temps réel.	
	15 points	Critère satisfait
	0 point	Critère non satisfait
ST-37	La solution devrait permettre la gestion et le stockage de grands volumes de données, soit 5 To ou plus.	
	15 points	Critère satisfait
	0 point	Critère non satisfait
ST-38	La solution devrait permettre d'afficher des ensembles de données spatiotemporelles en superposition à des cartes géographiques.	
	10 points	Critère satisfait
	0 point	Critère non satisfait
ST-39	La solution devrait permettre de calculer des statistiques sur la circulation maritime pour certaines zones et d'afficher des rapports connexes.	
	10 points	Critère satisfait
	0 point	Critère non satisfait
ST-40	La solution devrait permettre d'importer des données spatiotemporelles dans des formats GIS normalisés.	
	10 points	Critère satisfait
	0 point	Critère non satisfait
ST-41	Le système pourrait permettre de faire jouer des flux temporels de données en superposition à une carte géographique.	
	5 points	Critère satisfait
	0 point	Critère non satisfait
ST-42	La solution doit permettre de résumer l'information à l'aide de tableaux et de graphiques.	
	10 points	Critère satisfait
	0 point	Critère non satisfait
ST-43	La solution doit permettre d'exporter et d'importer des données dans des formats courants, comme CSV, KML, JSON ou Shapefile.	
	15 points	Critère satisfait

Élément	Description	
	0 point	Critère non satisfait
ST-44	La solution doit, par l'intermédiaire de services Web, rendre l'information accessible à d'autres solutions de SIG.	
	10 points	Critère satisfait
	0 point	Critère non satisfait
<b>Total des points pouvant être obtenus : 180, 0</b>		
<b>Note minimale requise : 129,5</b>		

#### 4.5 Phase 3 : Évaluation de la démonstration de la solution technique

##### 4.5.1 Critères obligatoires relatifs à la démonstration de la solution technique

Élément	Description
ST-46	<p>Le soumissionnaire doit réaliser une démonstration de la solution de SIG proposée de Connaissance améliorée de la situation maritime (CASM) pour les dix collectivités côtières dans les quatre semaines suivant le parachèvement de la phase 2, à une date, à un lieu et à une heure à déterminer.</p> <p>La présentation doit être faite dans un format accessible et comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une démonstration en direct de la solution de SIG;</li> <li>- un aperçu de l'évolutivité, de l'accessibilité et de la fonctionnalité de la solution;</li> <li>- un aperçu du plan de gestion des versions et de mise en œuvre proposé par le soumissionnaire pour la solution de SIG;</li> <li>- la possibilité que les membres du comité interagissent librement avec la version préliminaire de la solution de SIG.</li> </ul> <p>Les soumissionnaires doivent s'attendre à ce que les membres du comité leur posent des questions. Les réponses du soumissionnaire ne seront pas évaluées; cependant, les résultats peuvent être incorporés à l'énoncé des travaux au moyen du processus de cas d'application ou des sprints agiles.</p>
ST-47	Le soumissionnaire doit fournir par écrit un plan de gestion des versions et de mise en œuvre pour la solution CASM aux dix collectivités côtières et à Transports Canada.
ST-48	<p>Le soumissionnaire doit fournir par écrit un plan de soutien en service précisant son approche pour répondre aux exigences de soutien technique, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En quoi consiste le processus de soutien?</li> <li>• Quels sont les engagements en matière de niveau de service?</li> </ul>
ST-49	<p>Le soumissionnaire doit présenter un plan de formation qui inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une formation sur la solution initiale liée au SIG;</li> <li>• une formation trimestrielle sur toute nouvelle version;</li> <li>• le perfectionnement des compétences potentielles des collectivités autochtones;</li> </ul>

Élément	Description
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la manière de maximiser le perfectionnement des compétences, s'il y a lieu;</li> <li>le coût estimatif pour former 30 personnes.</li> </ul>

#### 4.5.2 Critères techniques cotés relatifs à la démonstration de solution technique

Élément	Description																
ST-50	Le soumissionnaire doit démontrer en quoi la solution proposée aborde toutes les caractéristiques requises suivantes :																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour chaque élément :</th> <th rowspan="5"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2,5 points</td> <td>Critère très bien satisfait</td> </tr> <tr> <td>1,5 point</td> <td>Critère satisfait</td> </tr> <tr> <td>0,5 point</td> <td>adéquatement</td> </tr> <tr> <td>0 point</td> <td>Critère satisfait au minimum</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Critère non satisfait</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Ponds x 2</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Pour chaque élément :			2,5 points	Critère très bien satisfait	1,5 point	Critère satisfait	0,5 point	adéquatement	0 point	Critère satisfait au minimum		Critère non satisfait		Ponds x 2	
Pour chaque élément :																	
2,5 points	Critère très bien satisfait																
1,5 point	Critère satisfait																
0,5 point	adéquatement																
0 point	Critère satisfait au minimum																
	Critère non satisfait																
	Ponds x 2																
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Données en temps réel sur l'emplacement des bâtiments</li> <li>b) Données historiques sur l'emplacement des bâtiments</li> <li>c) Conditions météorologiques et maritimes (p. ex. précipitations, vents, courants)</li> <li>d) Établissement des domaines d'intérêt particuliers et données connexes (p. ex. zone écologiquement vulnérable)</li> <li>e) Données bidirectionnelles (p. ex. rapports d'observation, téléchargements des utilisateurs)</li> <li>f) Personnalisation (l'utilisateur peut créer des préférences)</li> <li>g) Sécurité (p. ex. identifiants)</li> <li>h) Niveaux d'accès (p. ex. accès à différentes données selon les utilisateurs)</li> <li>i) Interopérabilité (capacité de recueillir et d'échanger des données avec d'autres systèmes de données spatiales et de permettre l'extraction de données dans des formats courants)</li> <li>j) Accessibilité (la solution peut être utilisée sur toutes les plateformes standard ou tous les systèmes informatiques)</li> <li>k) Capacité du système d'effectuer une certaine tâche dans un délai qui ne diminuera pas l'expérience de l'utilisateur</li> </ul>																
<b>Total des points pouvant être obtenus</b>	<b>55</b>																

#### 4.6 Critères financiers obligatoires

Point	Description
CF-1	Pour les périodes optionnelles 2 à 5 et la période de transition, les soumissionnaires ne doivent pas dépasser +/- 4 % du taux horaire ferme tout-compris pour chaque catégorie de travaux décrite dans la Fiche de présentation de la soumission financière jointe à l'annexe 1 de la partie 3 de chaque période précédente.
CF-2	Pour les périodes optionnelles 2 à 5 et la période de transition, les soumissionnaires ne doivent pas dépasser +/- 4 % du tarif ferme tout-compris pour chaque permis décrit dans la Fiche de présentation de la soumission financière jointe à l'annexe 1 de la partie 3 de chaque période précédente.



#### 4.7 Évaluation financière

Aux seules fins d'évaluation, le prix total de la soumission sera calculé sur la base des renseignements fournis dans la Fiche de présentation de la soumission financière.

#### 4.8 Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires relatives à la démonstration de la solution technique.

La somme du total des points obtenus pour la phase 2 : Évaluation de la solution technique et le total des points obtenus pour la phase 3 : L'évaluation de la démonstration de la solution technique déterminera la note technique finale.

La sélection sera faite en fonction de la note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix. Le ratio sera de 70 % pour le mérite technique et de 30 % pour le prix.

Pour établir la note pour le mérite technique, la note technique générale pour chaque soumission recevable sera établie comme suit : nombre total de points obtenus/nombre maximum de points disponibles multiplié par le rapport de 70 %.

Afin de déterminer la note pour le prix, la soumission financière totale sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30 %.

La note combinée de chaque soumission recevable sera calculée en additionnant la note pour le mérite technique et la note pour le prix.

La soumission recevable ayant obtenu la note pour le mérite technique la plus élevée ou ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement retenue.

#### Exemple:

La description	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
<b>Note technique globale</b>	182/240	159/240	192/240
<b>Prix de l'offre</b>	\$4456.00	\$4109.20	\$3523.50
<b>Les calculs</b>			
<b>Score du mérite technique</b>	$182/240 \times 70 = 53.08$	$159/240 \times 70 = 46.38$	$192/240 \times 70 = 56.00$
<b>Score du mérite financier</b>	$3523.5/4456 \times 30 =$	$3523.5/4109.2 \times 30 =$	$3523.5/3523.5 \times 30 = 30.00$
<b>Note combinée</b>	$53.08 + 23.72 = 76.81$	$46.38 + 25.72 = 72.10$	$56.00 + 30.00 = 86.00$
<b>Classement général</b>	2	3	1

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

### **5.2.3 Statut et disponibilité du personnel**

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

**5.2.4 Études et expérience**

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A » et à la soumission technique de l'entrepreneur intitulée \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_\_.

#### 6.1.1 Services d'abonnement de logiciel sous licence (SALL)

- a) L'entrepreneur consent à fournir au client les services d'abonnement de logiciel sous licence afin d'accéder à la solution SIG hébergée qui répond à toutes les exigences et spécifications décrites dans le contrat, y compris l'énoncé des travaux, conformément au contrat, et aux prix qui y sont énoncés. En font partie :
- i. l'octroi de licences d'accès à la solution SIG par le biais des services d'abonnement de logiciel sous licence;
  - ii. l'exécution de tout travail nécessaire à la conception ou à l'élaboration de spécifications, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de tout composant logiciel personnalisé conformément au contrat;
  - iii. la fourniture de la documentation du logiciel;
  - iv. le fait d'assurer la maintenance et le soutien durant la période pilote, plus toute période au cours de laquelle les droits d'accès sont prolongés, conformément aux options irrévocables accordées au Canada, comme indiqué ci-dessous;
  - v. le fait de fournir les données sauvegardées au responsable technique au moins une fois par mois pendant la période du contrat ainsi qu'à la fin de celle-ci, dans un format standard approuvé par le responsable technique;
  - vi. le fait de donner de la formation, à la demande du Canada.
- b) **Client** : Le client est Transport Canada.
- c) **Réorganisation du client** : Le changement de dénomination sociale, la réorganisation, le réaménagement ou la restructuration d'un client n'auront aucune incidence sur les obligations de l'entrepreneur (ni ne donneront lieu au paiement d'honoraires supplémentaires). La réorganisation, le réaménagement ou la restructuration du client s'entendent aussi de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est semblable à celle du client d'origine. Peu importe le type de réorganisation, le Canada peut désigner un autre ministère ou un autre organisme gouvernemental comme autorité contractante ou chargé de projet, conformément aux nouveaux rôles et aux nouvelles responsabilités découlant de la réorganisation.
- d) **Termes définis** : Les mots et expressions définis dans les conditions générales et utilisés dans les présentes conditions générales supplémentaires ont le sens qui leur est donné dans les conditions générales, à moins d'indications contraires. Si les conditions générales contiennent des articles intitulés « Droit de propriété » et « Garantie », ces articles ne s'appliquent pas aux

services d'abonnement au logiciel sous licence. Ici, les termes « droit de propriété » et « garantie » s'appliquent aux services d'abonnement au logiciel sous licence.

- i. « services d'abonnement au logiciel sous licence » signifie le droit d'accéder à tous les produits de logiciel installés aux bureaux de l'entrepreneur et qui doivent être fournis par l'entrepreneur au Canada conformément à ce contrat, et de les utiliser. Cela comprend une licence d'abonnement assortie de tous les droits définis dans le contrat et le droit à toute la documentation;
- ii. « utilisateur final », « utilisateur », « administrateur » ou « personne-ressource » désigne toute personne autorisée par le client à utiliser les services d'abonnement au logiciel sous licence conformément au contrat. Pour l'application de ce contrat, le terme comprend tout employé, mandataire, tiers ou entrepreneur autorisé à utiliser le logiciel sous licence. Aux fins de l'exécution du contrat, le nombre d'utilisateurs sert à l'établissement d'une unité de mesure pour la Base de paiement;
- iii. « versions de maintenance des services d'abonnement au logiciel sous licence » désigne l'ensemble des améliorations, des extensions, des mises à niveau, des mises à jour, des versions, des renommages, des réécritures, des améliorations croisées, des composantes et des mises à niveau inférieur ou toute autre modification apportée au logiciel sous licence élaborée ou publiée par l'entrepreneur ou son ayant droit;
- iv. « période d'abonnement au logiciel sous licence » désigne la période prévue au contrat au cours de laquelle l'entrepreneur doit fournir le soutien à l'égard du logiciel sous licence, conformément aux conditions du contrat.

### **6.1.2 Biens et(ou) services facultatifs**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à Partie 2 de l'énoncé des travaux à l'annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

## **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### **6.2.1 Conditions générales**

2035 (2018-06-21) Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 6.2.2 Conditions générales supplémentaires

- a) les conditions générales supplémentaires qui suivent s'appliquent seulement au contrat et ne font partie :

4002 (2010-08-16) Services d'élaboration ou de modification de logiciels  
4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence  
4006 (2010-08-08) L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

- b) [4003 \(2010-08-16\) Logiciels sous licence – Interprétation 01 est ainsi modifiée :](#)

**Supprimer :** « logiciel sous licence » désigne les programmes sous licence et la documentation du logiciel collectivement;

**Insérer :** « Logiciel sous licence » s'entend des services d'abonnement au logiciel sous licence et à la documentation connexe, pris collectivement.

## 6.2.3 Licence pour les services d'abonnement au logiciel sous licence hébergé

- a) **Services d'abonnement au logiciel sous licence :** Par les présentes, l'entrepreneur accepte que les services d'abonnement au logiciel sous licence comprendront l'utilisation de tout logiciel requis pour permettre aux clients d'utiliser toutes les caractéristiques et fonctions, y compris, entre autres, les agents, les agents hôtes, les utilisateurs finaux tiers, les licences d'accès, les pilotes, les interfaces de programmes d'application, les adaptateurs, les connecteurs, les plugiciels, les boîtes à outils logiciels et les consoles d'administration hébergés par l'entrepreneur.

- i. L'entrepreneur doit fournir des services d'abonnement au logiciel sous licence hébergé, comme décrit dans la solution SIG.
- ii. Type de licence octroyée : Services d'abonnement du logiciel sous licence;
- iii. Durée de la licence : Abonnement (annuel);
- iv. Besoin initial : 1 an à compter de l'exercice de la partie 2 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A;
- v. Langue des services d'abonnement au logiciel sous licence : Anglais et français;
- vi. Support d'information sur lequel la solution SIG doit être livrée : l'accès à Internet;
- vii. Droits supplémentaires : Ce service d'abonnement du logiciel sous licence comprend le droit pour le Canada d'utiliser la solution SIG, ce qui comprend les droits suivants :
  - a. accéder et utiliser tous les produits du logiciel hébergé faisant partie de la solution SIG à partir d'autant d'emplacements (les lieux de travail hors site ou les environnements de travail « sur le terrain », et les environnements de travail à domicile aux fins des besoins d'affaires du client) que le client désire;
  - b. utiliser les versions française et anglaise (si disponibles; il doit s'agir des versions en « français canadien » et en « anglais canadien »);

- c. autoriser l'accès au moyen d'un navigateur Internet, par l'intermédiaire d'un réseau Internet, intranet ou extranet ou d'une autre connexion, à toute personne qui utilise les services et les programmes fournis par le Canada (peu importe où elle se trouve) pour consulter, visualiser, entrer, chercher, échanger et lire toute information détenue et créée par le client au moyen de la solution SIG hébergée;
  - d. d'accéder au logiciel sous licence par l'intermédiaire d'un réseau, d'Internet, d'un intranet, d'un extranet, d'un réseau privé virtuel (VPN), ou de tout autre moyen qui puisse être offert le cas échéant, afin d'accorder au personnel utilisateur des « droits à l'accès universel » (c.-à-d., un droit d'accéder aux services d'abonnement de logiciel sous licence par n'importe quel moyen et de n'importe quel endroit pouvant être offert le cas échéant), qu'il s'agisse ou non d'un accès sécuritaire, sans fil, mobile ou par tout autre moyen offert de temps à autre;
  - e. d'utiliser les services d'abonnement au logiciel sous licence, peu importe le système d'exploitation, les applications logicielles et l'interface de programme d'application (IPA) que le client peut être appelé à utiliser de temps à autre; il est entendu, toutefois, que le Canada reconnaît que l'entrepreneur n'accorde une licence de plein droit pour aucun autre logiciel que pour les services d'abonnement de logiciel sous licence; et
  - f. continuer à utiliser les services d'abonnement au logiciel sous licence, peu importe les changements apportés à tout moment donné, y compris, entre autres, des modifications du système d'exploitation de l'utilisateur, des applications, du matériel, des périphériques et des dispositifs avec lesquels le logiciel sous licence fonctionne. Il est entendu, toutefois, que l'entrepreneur n'est pas obligé de livrer une nouvelle version du logiciel sous licence qui permettrait au client et aux utilisateurs tiers de continuer à utiliser le logiciel sous licence dans un contexte différent de celui décrit dans le contrat.
- viii. Déclaration et garantie :** L'entrepreneur déclare et garantit que les services d'abonnement au logiciel sous licence atteignent ou dépassent les exigences techniques.
- ix. Maintenance des services d'abonnement au logiciel sous licence :** L'entrepreneur doit, dans le cadre des services d'abonnement au logiciel sous licence, mettre à niveau la solution SIG hébergée au moyen des plus récentes versions des produits du logiciel, afin de s'assurer de respecter les exigences du contrat et de l'Énoncé des travaux. Ces versions comprennent l'ensemble des améliorations, des extensions, des mises à niveau, des mises à jour, des versions, des renommages, des réécritures, des améliorations croisées, des composants et des mises à niveau inférieur ou tout autre modification apportée aux services d'abonnement au logiciel sous licence élaborés par l'entrepreneur ou son ayant droit. Toute version hors ligne ou application du logiciel liée à la solution SIG doit être modifiée et mise à jour automatiquement au même moment que la solution en ligne.

#### **6.2.4 Remboursement de paiement anticipé**

Les parties conviennent qu'en cas de résiliation des services de maintenance et de soutien de logiciels pour des raisons de commodité du Canada pour lesquels un paiement anticipé a été effectué, le montant dû sera calculé au prorata en considérant une année de douze mois et un mois de trente jours. L'entrepreneur remboursera immédiatement au Canada la partie non exécutée du paiement anticipé et



versera les intérêts afférents au Canada, de la date du paiement anticipé à la date du remboursement, selon le taux d'escompte annuel établi par la Banque du Canada et en vigueur à la date de versement du paiement anticipé, majoré de 1,25 % par an.

### **6.3 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.4 Période du contrat**

La période du contrat est du \_\_\_\_\_ (*indiquer la date du début de la période*) au 31 août 2020 inclusivement.

#### **6.4.1 Option de prolongation du contrat – Partie 2 de l'énoncé des travaux seulement**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus une période supplémentaire de 14 mois et quatre période(s) supplémentaire(s) de une année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 10 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

#### **6.4.2 Période de transition**

L'entrepreneur reconnaît que la nature des services fournis en vertu du contrat exigent la continuité et qu'il peut être nécessaire d'ajouter une période de transition à la fin du contrat. L'entrepreneur accepte que le Canada puisse, à sa discrétion, prolonger le contrat d'une période de quatre mois maximum selon les mêmes conditions afin d'assurer la transition nécessaire. L'entrepreneur accepte que, durant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

L'autorité contractante avisera l'entrepreneur de la prolongation du contrat en lui faisant parvenir un avis écrit au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. La prolongation sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

#### **6.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)**

Le contrat est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes :

- Convention définitive des Inuvialuit – Tuktoyaktuk
- Entente sur la revendication territoriale des Inuit du Nunavut – Cambridge Bay
- Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador – Nain

#### **6.4.4 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'article 7.2 de l'annexe « A » Énoncé des travaux.

#### **6.5 Responsables**

##### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est:

April Campbell  
Spécialiste en approvisionnements  
Programme des approvisionnements  
Direction des achats innovateurs  
Immeuble Terrasses de la Chaudière, Étage 4  
10 rue Wellington  
Gatineau, Québec, K1A 0S5

Téléphone : 613-295-5356

Courriel : [april.campbell@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:april.campbell@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

##### **6.5.2 Autorité Technique**

L'autorité technique pour le contrat est : être déterminé.

L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

##### **6.5.3 Représentant de l'entrepreneur**

Lreprésentant de l'entrepreneur pour le contrat est : être déterminé.

#### **6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires**

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation

proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## **6.7 Paiement**

### **6.7.1 Base de paiement**

#### 6.7.1.1 Partie 1

Pour les travaux décrits Partie 1 de l'énoncé des travaux à l'annexe A :

L'entrepreneur sera payé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à un prix plafond de 100 000 00\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

#### 6.7.1.2 Limite de prix – Partie 1

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.7.1.3 Partie 2 - Optionnel

Pour les travaux décrits Partie 2 de l'énoncé des travaux à l'annexe A :

L'entrepreneur sera payé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de 2 500 000 00\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

#### 6.7.1.4 Limitation des dépenses – Partie 2

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de 2 500 000 00\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
  - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou

- c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### **6.7.3 Modalités de paiement**

#### 6.7.3.1 Paiement anticipé

Le Canada paiera à l'avance l'entrepreneur pour les services d'abonnement si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada.

#### 6.7.3.2 Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### **6.7.4 Clauses du Guide des CCUA**

A9117C(2007-11-30) T1204 – demande directe du ministère client  
C2000C(2007-11-30) Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

### **6.7.5 Paiement électronique de factures – contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

### 6.7.7 Vérification du temps

Le temps facturé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur ait été payé. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur devra rembourser, à la demande du Canada, tout paiement en trop.

### 6.8 Instructions relatives à la facturation

6.8.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8.2 Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
- c. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité technique identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

### 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.9.2 *Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur*

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

## 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence;
- c) les conditions générales supplémentaires 4002 (2010-08-16) Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
- d) les conditions générales supplémentaires 4006 (2010-08-08) L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- e) les conditions générales – 2035 (2018-06-21) Conditions générales - besoins plus complexes de services;
- f) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- g) l'Annexe « B », Base de paiement;
- h) l'Annexe « C », Instruments de paiement électronique
- i) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_.

## 6.12 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration relatives aux ressortissants étrangers qui doivent séjourner temporairement au Canada pour exécuter le contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada, pour exécuter le contrat, il devrait communiquer immédiatement avec le bureau régional de Service Canada le plus près, pour obtenir des renseignements sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada en ce qui concerne la délivrance d'un permis de travail temporaire à un ressortissant étranger. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

**(OU)**

## 6.12 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration relatives aux ressortissants étrangers qui doivent séjourner temporairement au Canada pour exécuter le contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada, pour exécuter le contrat, il devrait communiquer immédiatement avec l'ambassade, le consulat ou le haut-commissariat du Canada le plus rapproché dans son pays, pour obtenir des instructions et de l'information sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada et tous les documents nécessaires. L'entrepreneur doit s'assurer que les ressortissants étrangers reçoivent tous les documents, instructions et autorisations nécessaires avant d'exécuter des travaux dans le cadre du contrat au Canada. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

**6.13 Limitation de la responsabilité – gestion de l'information / technologie de l'information**

1. Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulée « Responsabilité ». Dans cet article, chaque fois qu'il est fait mention de dommages causés par l'entrepreneur, cela renvoie également aux dommages causés par ses employés, ainsi que par ses sous-traitants, ses mandataires, ses représentants, ou leurs employés. Cet article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement sur un délit civil ou un autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada en ce qui concerne le rendement ou l'inexécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans cet article et dans tout autre article du contrat pré-établissant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans cet article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.
2. Responsabilité de la première partie :
  - a. L'entrepreneur est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
    - i. toute violation des droits de propriété intellectuelle dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »
    - ii. toute blessure physique, y compris la mort.
  - b. L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur qui touchent des biens personnels matériels ou des biens immobiliers qui sont la propriété du Canada, en sa possession, ou qui sont occupés par le Canada.
  - c. Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité en vertu du contrat. Chaque partie est aussi responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à sa divulgation non autorisée des secrets industriels de l'autre partie (ou des secrets industriels d'un tiers fournis par une partie à une autre, en vertu du contrat) qui concernent la technologie de l'information.
  - d. L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cela ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées à l'alinéa a) susmentionné.
  - e. L'entrepreneur est aussi responsable envers le Canada de tous les autres dommages directs qui ont été causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
    - i. tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (incluant les taxes applicables) pour les biens et les services touchés par le manquement;
    - ii. tout autre dommage direct, y compris tous les coûts directs identifiables engagés par le Canada pour faire appel à un autre entrepreneur pour effectuer les travaux, lorsque le contrat est résilié en partie ou en totalité pour inexécution, jusqu'à

concurrence d'un maximum global pour ce sous-alinéa (ii) du montant le plus élevé entre 0.25 fois le coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services), ou 1 000 000 00 \$.

En aucun cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur aux termes de l'alinéa e) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat ou 1 000 000 00\$.

- f. Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste à rétablir à ses frais les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et données.

### 3. Réclamations de tiers :

- a. Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par la cour comme ayant été la portion des dommages que la partie a causé au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
- b. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par une cour compétente comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré l'alinéa a), en ce qui concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada sa portion des dommages que le Canada doit payer à un tiers sur ordre d'une cour, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire relativement à la violation des droits de propriété intellectuelle, de blessures physiques à un tiers, y compris la mort, des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou tout réclamation sur toute portion des travaux; ou du manquement à l'obligation de confidentialité.
- c. Les parties sont uniquement responsables l'une devant l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans ce paragraphe 3.

#### 6.14 Assurance – aucune exigence particulière

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue



**ANNEXE « A »**  
**ÉNONCÉ DES TRAVAUX**  
**CONNAISSANCE AMÉLIORÉE DE LA SITUATION MARITIME (CASM)**

## **1. INTRODUCTION**

La mission de Transports Canada est de servir l'intérêt public en favorisant au Canada un réseau de transport sûr et sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement. Le Ministère est chargé de l'élaboration et de la supervision des politiques, programmes et règlements en transports pour le gouvernement du Canada, en vue d'améliorer la sécurité et la sûreté du réseau de transport maritime du Canada. Transports Canada favorise un réseau efficace et durable qui protège le milieu marin et contribue au développement économique.

## **2. DOCUMENT D'INFORMATION**

En novembre 2016, le Canada a annoncé le Plan de protection des océans (PPO), assorti d'un budget de 1,5 milliard de dollars. Ce plan constitue une stratégie nationale de création d'un système de sécurité maritime de classe mondiale qui permet d'améliorer la navigation responsable. Il offrira des possibilités économiques immédiates aux Canadiens et permettra de protéger nos zones côtières pour les générations futures. Le Plan de protection des océans est le plus important investissement jamais effectué dans la protection du littoral et des voies navigables du Canada, et il aura pour effet :

- d'améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable;
- de protéger le milieu marin du Canada;
- d'offrir de nouvelles possibilités aux collectivités autochtones et côtières.

Dans le cadre du PPO, Transports Canada collabore avec les collectivités autochtones et côtières, l'industrie maritime et d'autres intervenants pour améliorer le système de sécurité maritime du Canada et donner un accès accru à des renseignements exacts et en temps réel sur les activités de transport maritime dans les eaux locales.

Le Canada a tenu des séances de mobilisation communautaire à l'échelle du pays afin de recenser les besoins des utilisateurs et les exigences fonctionnelles de la solution de système d'information géographique (SIG), et de déterminer les collectivités qui pourraient prendre part à des projets pilotes. Les collectivités qui participeront aux projets pilotes auront en main un prototype de cette solution qu'elles devront évaluer afin de déterminer s'il répond aux besoins de leurs utilisateurs et d'en relever les applications possibles dans le contexte de la connaissance de la situation maritime.

### **2.1 Renseignements pertinents**

La solution SIG devrait tenir compte de la norme ci-dessous car les données sur lesquelles elle repose proviendront de sources du gouvernement du Canada aux échelons fédéral, provincial et territorial ainsi que de sources non gouvernementales, et qu'elles faciliteront la compatibilité technique :

Norme sur les données géospatiales du Secrétariat du Conseil du Trésor

<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=23601>;

Normes sur l'accessibilité du World Wide Web Consortium  
<http://www.w3.org/standards/webdesign/accessibility>.

### **3. OBJECTIFS**

Le marché vise à obtenir une solution sur mesure axée sur les utilisateurs qui permette d'intégrer et d'illustrer efficacement différentes couches de données et de renseignements maritimes en temps réel. La solution de SIG doit comprendre des couches de renseignements composées autant de données « statiques » (p. ex., bathymétrie, milieux sensibles, lieux culturels, bases de données sur les navires et les ports) que de données « en temps réel » (p. ex., suivi des navires, renseignements météorologiques, localisation des espèces menacées, déversements et incidents de pollution), dans un contexte à la fois historique (p. ex. données annuelles sur la circulation maritime) et actuel.

La solution de Connaissance améliorée de la situation maritime (CASM) qui en découlera devrait nous aider à parfaire notre compréhension collective des activités dans les eaux locales, et permettre aux partenaires et aux intervenants de jouer un rôle actif dans les activités de sécurité maritime locale, d'intervention d'urgence et de protection de l'environnement.

La solution de CASM n'est pas destinée à la recherche et au sauvetage ou à l'assistance dans le cas d'une opération réelle. La mise à l'essai de la solution de CASM permettra au Canada de mieux évaluer l'utilité d'un système de connaissance de la situation maritime et de déterminer les fonctionnalités importantes et les points de données.

### **4. EXIGENCE**

Transports Canada cherche un entrepreneur pour concevoir, mettre au point, mettre en œuvre, tenir à jour et héberger une solution de SIG nationale destinée à une solution de CASM, qui sera mise à l'essai dans des collectivités éloignées et côtières partout au Canada. Il faut également donner une formation et des services d'aide.

Après la fin de la période d'essai, le Canada, en consultation avec les collectivités dans lesquelles ont été menés les essais, évaluera l'efficacité de la solution et déterminera si le programme justifie une mise en œuvre à l'échelle nationale.

## **5 ÉTENDUE DES TRAVAUX – PARTIE 1**

Les éléments ci-après représentent les travaux à entreprendre à la partie 1, qui constitue les critères d'évaluation de la phase 2 et de la phase 3.

### **5.1 Accès**

Le soumissionnaire doit fournir un accès temporaire à la solution de SIG au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, aux fins d'évaluation seulement. La solution doit être fonctionnelle, c'est-à-dire assortie d'un entrepôt de données en direct qui doit être inclusif des données d'un Système d'information automatique (SIA) et qui peut inclure les sources potentielles de données mentionnées à l'appendice 2 de l'annexe A.

## 5.2 Fonctionnalités

Les caractéristiques et fonctions suivantes doivent avoir été prises en compte dans la solution de SIG.

### 5.2.1 *Expérience de l'utilisateur*

La solution doit :

a) être utilisable dans langues officielles deux langues officielles du Canada, c'est-à-dire qu'elle doit comprendre ce qui suit :

- le choix de la langue de préférence par l'utilisateur;
- une fonctionnalité de bascule de langue;
- des étiquettes et des renseignements à l'écran qui s'affichent dans la langue sélectionnée;
- des champs de saisie de données pour entrer l'information dans les deux langues.

b) utiliser un langage clair.

### 5.2.2 *Système d'information géographique*

La solution doit :

- a) Permettre à l'utilisateur d'effectuer un zoom avant et arrière, un panorama, un zoom à l'ampleur précédente, un zoom sur l'étendue complète et un zoom sur des caractéristiques choisies;
- b) permettre à l'utilisateur de préciser l'échelle de la carte géographique;
- c) permettre l'affichage de points, de lignes ou de cellules sur la carte géographique;
- d) permettre à l'utilisateur de sélectionner des éléments géospatiaux en cliquant sur une boîte ou en la faisant glisser, et d'effacer aisément la sélection;
- e) fournir une fonctionnalité de mesure des distances et des zones sur la carte;
- f) permettre à l'utilisateur d'afficher ou de sélectionner des éléments sur la carte par emplacement et des filtres d'attributs;
- g) permettre à l'utilisateur de configurer une zone d'intérêt (ZI) sur la carte géographique;
- h) pouvoir fournir de l'information sur les points de la carte géographique d'après des données géospatiales comme le code postal, les coordonnées de longitude et de latitude, et l'adresse IP;
- i) permettre aux utilisateurs de configurer :
- les polices;
  - les étiquettes;
  - les symboles (p. ex. bâtiments);

- la visibilité et la position de tableaux particuliers;
  - les sous-tableaux;
  - les fonctionnalités;
- j) permettre de superposer sur une carte géographique de l'information statique, y compris celle provenant de sources externes;
- k) permettre de superposer sur une carte géographique de l'information en temps réel, y compris celle provenant de sources externes;
- l) inclure l'information en temps quasi réel du système d'identification automatique (SIA) sur les bâtiments.

### 5.2.3 *Caractéristiques et fonctionnalités*

La solution doit :

- a) comprendre une fonctionnalité d'authentification solide selon les pratiques exemplaires actuelles de l'industrie (comme la nécessité d'entrer un NIP envoyé par courriel en se connectant au système ainsi qu'un mot de passe qui doit comprendre une combinaison de lettres minuscules et majuscules, de chiffres et de caractères spéciaux);
- b) permettre la création de groupes d'utilisateurs dotés de privilèges communs;
- c) permettre l'échange de données à diffusion restreinte entre des groupes d'utilisateurs;
- d) permettre à l'utilisateur de télécharger de l'information sélectionnée sur son appareil et de se reconnecter à la solution de façon synchrone;
- e) permettre à l'utilisateur d'extraire de l'information (y compris de prendre une image de données affichées en temps réel) pour s'en servir dans un format qui peut être utilisé hors ligne;
- f) fournir une carte géographique visualisable hors ligne;
- e) permettre de délimiter géographiquement des zones où des alertes en temps réel se déclenchent lorsqu'un bâtiment entre dans la zone ou en sort, ou lorsqu'une règle liée à un bâtiment précis est activée (p. ex., le bâtiment est ancré, la vitesse du bâtiment est trop élevée);
- f) faire en sorte que les notifications de géorepérage soient envoyées par voie électronique aux utilisateurs voulus (p. ex., par courriel ou SMS);
- g) permettre aux utilisateurs d'échanger des observations avec d'autres utilisateurs;
- h) permettre le déclenchement d'une notification informant des groupes cibles lorsqu'une observation est signalée;

- l) permettre d'ajouter des métabalisés, commentaires ou annotations sur la carte géographique, particulièrement en mode hors ligne, et de transmettre cette information aux groupes d'utilisateurs.

## **6. ÉTENDUE DES TRAVAUX – PARTIE 2 (période d'option 1)**

Les éléments suivants représentent les travaux qui seront entrepris dans la première période d'option (16 mois), et l'on considère qu'il s'agit du point de départ du projet.

L'entrepreneur doit livrer les éléments suivants au chargé de projet immédiatement après la démonstration de solution technique :

- la version préliminaire du plan de gestion des versions et de mise en œuvre;
- la version préliminaire du plan de services de soutien;
- les documents de présentation (facultatif).

### **6.1 Résumé**

L'entrepreneur doit concevoir, élaborer, mettre en œuvre, maintenir et héberger les exigences de la solution de SIG en se fondant sur une liste en cours de priorités gérées par le Canada, en effectuant une gestion de projet agile, tout en fournissant des services de soutien, de tenue à jour, d'amélioration et d'hébergement de la solution pour une période d'un an, suivie d'une période de clôture de deux mois (se reporter à la section 7.10.). De concert avec les collectivités utilisant la solution, Transports Canada procédera à un examen des résultats du projet pour étayer les prochaines étapes éventuelles.

Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que les collectivités côtières qui agissent à titre d'utilisateurs finaux peuvent accéder à la solution de SIG et l'utiliser dès la date de début de la période d'essai, ce qui doit inclure les données du Système d'information automatique (SIA) fournies par le chargé de projet. Certaines collectivités peuvent compter plusieurs points terminaux. Le chargé de projet fournira une liste après l'attribution du marché.

### **6.2 Plan de gestion des versions et de mise en œuvre**

Dans les 10 jours ouvrables suivant la date d'exécution de la période d'option 1, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur des commentaires sur la version préliminaire du plan de gestion des versions et de mise en œuvre. L'entrepreneur doit mettre à jour son plan de gestion des versions et de mise en œuvre en tenant compte des commentaires du chargé de projet, et le soumettre de nouveau aux fins d'approbation dans un délai de cinq jours ouvrables. Le chargé de projet approuvera le document définitif dans les cinq jours ouvrables.

L'entrepreneur doit décrire sa stratégie de mise en œuvre du projet dans son plan de gestion des versions et de mise en œuvre, y compris les versions des fonctionnalités. Le plan de gestion des versions et de mise en œuvre doit préciser les dates de livraison pour toutes les exigences mentionnées à la section 7.4 Fonctionnalités. Des instructions d'installation doivent être produites avec chaque nouvelle version et, s'il y a lieu, les documents de formation doivent être mis à jour ou des documents de formation supplémentaires doivent être créés.

### **6.3 Plan de services de soutien**

Dans les 10 jours ouvrables suivant la date d'exécution de la période d'option 1, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur des commentaires sur la version préliminaire du plan de services de soutien. L'entrepreneur doit mettre à jour son plan de services de soutien en tenant compte des commentaires du chargé de projet, et le soumettre de nouveau dans les cinq jours ouvrables suivant la réception. Le chargé de projet approuvera le plan dans les cinq jours ouvrables.

### **6.4 Plan de formation des Autochtones**

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'exécution de la période d'option 1, l'autorité de projet fournira à l'entrepreneur des commentaires sur le plan de formation provisoire à l'intention des Autochtones, notamment sur les éléments mentionnés à l'article 6.6. L'entrepreneur doit mettre à jour son plan de formation en fonction des commentaires reçus et le soumettre à nouveau dans les cinq (5) jours ouvrables. L'autorité de projet approuvera le plan dans les cinq (5) jours ouvrables.

### **6.5 Accès**

Tous les utilisateurs finaux (environ 190 personnes) doivent avoir accès à la L'entrepreneur doit permettre à la solution SIG fonctionnelle dans les 40 jours ouvrables suivant la date d'exécution de la période d'option 1. L'entrepreneur doit fournir les renseignements sur le compte accédez à la solution SIG pour les utilisateurs finaux au chargé de projet, qui les livrera à des communautés. La solution de SIG doit offrir à l'utilisateur final l'option d'établir un nom d'utilisateur ou un mot de passe unique et prévoir des questions de sécurité pour valider l'utilisateur si le mot de passe a été perdu ou oublié.

### **6.6 Formation**

L'entrepreneur doit livrer au chargé de projet un plan de formation décrivant comment et à quel moment la formation sera donnée, ainsi que la documentation qui sera fournie pour la formation. Une fois l'approbation obtenue, l'entrepreneur doit donner une formation aux utilisateurs réguliers (maximum de 175) et aux analystes du SIG (maximum de 15) durant les heures d'ouverture habituelles, aux locaux où la formation est donnée (à déterminer). La formation peut combiner une formation en personne, par vidéos, par tutoriels et en ligne. La formation doit être offerte aux utilisateurs dans les 30 jours ouvrables suivant la date de lancement de la solution de SIG. En outre, pour aider les participants au projet à utiliser de nouvelles fonctions, l'entrepreneur doit donner une formation pour chaque nouvelle version de la solution de SIG.

En plus d'offrir une formation aux utilisateurs, l'entrepreneur doit fournir des guides d'utilisation et d'autres documents de formation connexes tenant compte des nouvelles versions, ce qui peut inclure l'établissement d'une page Wikipédia et de forums en ligne sur le produit. Les services et produits fournis aux utilisateurs doivent être disponibles dans les deux langues officielles et approuvés par le chargé de projet, avant d'être mis à la disposition des utilisateurs ou publiés en ligne.

### **6.7 Hébergement**

L'entrepreneur doit héberger la solution de SIG dans ses propres locaux ou dans les locaux de tiers aux termes d'ententes d'hébergement. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la solution est disponible et accessible par Internet pour toutes les collectivités pilotes pendant toute la durée du

marché. L'entrepreneur doit veiller à ce que l'hébergement de la solution soit évolutif, compte tenu du besoin de mises à jour fréquentes et d'ajouts de fonctions pendant toute la durée du marché.

L'hébergement de la solution de SIG ne se fera dans aucune installation ni infrastructure gouvernementale. L'entrepreneur doit fournir toutes les applications logicielles liées à la solution SIG pour l'utilisation hors ligne.

## **6.8 Fonctionnalités**

Si les éléments suivants ne sont pas déjà intégrés à la solution de SIG, l'entrepreneur modifiera la solution afin de les y inclure, lorsqu'il est pertinent et pratique de le faire, conformément au processus d'intégration continue des fonctions établi à l'article 6.9 :

### **6.8.1 Vue géographique (carte)**

- a) Permettre l'ajout de métadonnées, de commentaires ou d'annotations sur la carte géographique, particulièrement en mode hors-ligne, et la transmission de cette information.
- b) Fournir la source des éléments apparaissant sur la carte géographique, lorsque la solution n'est pas la source de cette information.
- c) Permettre de filtrer l'information superposée sur la carte géographique selon des critères pertinents liés à cette information.
- d) Permettre à l'utilisateur d'exporter des cartes géographiques statiques en format PDF.
- e) Permettre d'afficher et de masquer des superpositions de cartes géographiques.
- f) Offrir la fonctionnalité permettant de regrouper des superpositions de cartes géographiques par thème.

### **6.8.2 Outils d'analyse**

- g) Permettre à l'utilisateur d'effectuer des analyses à superpositions multiples sur une carte géographique.
- h) Permettre à l'utilisateur d'effectuer des analyses de proximité (p. ex. des tampons).

### **6.8.3 Mode hors-ligne ou déconnecté**

- i) Permettre à l'utilisateur de superposer de l'information à une carte géographique en mode hors-ligne.

### **6.8.4 Données historiques**

- j) Fournir un mécanisme permettant de stocker efficacement des données spatiotemporelles alimentées en temps réel.
- k) Permettre la gestion et le stockage de grands volumes de données, soit 5 To ou plus.
- l) Permettre d'afficher des ensembles de données spatiotemporelles en superposition sur des cartes géographiques.
- m) Permettre de calculer des statistiques sur la circulation maritime dans certaines zones et d'afficher des rapports à ce sujet.
- n) Permettre d'importer des données spatiotemporelles dans des formats GIS normalisés.

- o) Permettre de faire jouer des flux temporels de données en superposition sur une carte géographique.

#### **6.8.5 Rapports**

- p) Permettre de résumer l'information à l'aide de tableaux et de graphiques.

#### **6.8.6 Généralités**

- q) Permettre d'exporter et d'importer des données dans des formats courants, comme CSV, KML, JSON ou Shapefile.
- r) Rendre l'information accessible à d'autres solutions de SIG par l'intermédiaire de services Web.
- s) Après l'utilisation hors ligne, reconnecter l'appareil mobile à la solution en ligne, puis télécharger les données afin que l'application reçoive en même temps les mises à jour de maintenance.

### **6.9 Intégration continue des fonctions**

Le chargé de projet relèvera, analysera et déterminera les améliorations, les caractéristiques et les fonctions à intégrer à la solution de SIG. Le chargé de projet établira et tiendra à jour une file d'attente des priorités relativement aux fonctionnalités fondée sur les besoins des utilisateurs finaux. L'objectif est de prévoir et d'organiser au moins quatre versions durant la période d'essai (une par trimestre) d'après la file d'attente des priorités.

À partir des priorités recensées par le chargé de projet, l'entrepreneur déterminera la marche à suivre la plus efficace pour mettre au point des améliorations et des fonctionnalités additionnelles. Le recours à une gestion de projet agile est préconisé, étant donné que la file d'attente des priorités et les fonctionnalités évolueront durant le projet pilote en fonction des besoins et des commentaires des utilisateurs.

L'entrepreneur aura accès en permanence à la file d'attente des priorités continuellement mise à jour, et l'on s'attend à ce qu'il détermine les fonctions qu'il intégrera à la solution en prenant en compte les interdépendances ainsi que la ou les catégories de travaux, le niveau d'effort prévu et le coût associés à l'intégration complète de chaque fonction additionnelle dans la file d'attente. L'entrepreneur doit fournir cette information au chargé de projet toutes les semaines avant de réaliser les travaux. Le chargé de projet autorisera les travaux. Le chargé de projet peut, à sa discrétion, modifier la file d'attente des priorités à n'importe quel moment. L'appendice 2 de l'annexe A, Énoncé des travaux, est représentatif de la file d'attente des priorités.

#### **6.9.1 Essai d'acceptation par l'utilisateur**

L'entrepreneur doit, avec l'approbation préalable du chargé de projet, effectuer un essai d'acceptation par l'utilisateur avant chaque version. L'entrepreneur doit planifier l'essai avec les dix collectivités participant au projet pilote, le chargé de projet et les utilisateurs du SIG désignés pour Transports Canada.

Les fonctions qui sont jugées inacceptables par la collectivité des utilisateurs finaux ne seront pas incluses dans la version et retourneront dans la file d'attente des priorités.



## 6.10 Services de soutien

**Soutien lié aux services d'abonnement de logiciel sous licence :** Cela comprend les services de dépannage téléphonique et de soutien par courriel suivants :

- a. L'entrepreneur doit fournir des services de soutien technique à Transports Canada et aux utilisateurs des collectivités côtières sur demande. Les ressources de soutien technique mises à disposition par l'entrepreneur doivent être bien informées et disponibles pour fournir un soutien pendant les heures normales d'ouverture dans la collectivité desservie. Cela comprend le fait d'être disponible par téléphone et par courriel selon les besoins du responsable du projet pendant la mise en œuvre de la solution.
- b. L'entrepreneur doit fournir un numéro 1-800 aux collectivités pilotes pendant la durée du contrat afin d'appuyer la prestation du soutien technique. De plus, un compte de courrier électronique permettant aux collectivités pilotes de demander un soutien technique par écrit doit également être mis à leur disposition.

L'entrepreneur doit fournir ses services de 8 h (HNE) à 20 h (HNE), sept (7) jours par semaine, et assurer la disponibilité du service :

- 97,5 % du temps au cours d'une période de 24 heures;
- 99,5 % du temps au cours d'un (1) mois;
- 99,7 % du temps au cours d'une année.

Il est actuellement prévu que le nombre total d'utilisateurs du système sera de 190, soit un maximum de 30 utilisateurs simultanés, environ.

### 6.10.1 Rapports

#### 6.10.1.1 Rapports mensuels

Chaque mois durant la période du projet pilote, l'entrepreneur doit remettre un rapport indiquant (avec une ventilation géographique) le nombre total d'appels de soutien technique par semaine et par mois, le type d'appel, l'heure des appels, la forme de communication, le délai de réponse et la résolution. Remarque : Après la fin du projet pilote d'un an, des rapports trimestriels seront requis au lieu de rapports mensuels.

L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet des rapports d'utilisation contenant les renseignements suivants :

- le nombre de jours par mois durant lesquels le système est en ligne et à la disposition des utilisateurs;
- les données sur l'utilisation de la solution (types d'utilisateurs, emplacement géographique des utilisateurs, utilisation des données, nombre d'ouvertures de session par utilisateur, temps d'utilisation habituel du système, zones d'utilisation principale, et paramètres des utilisateurs);
- le nombre de nouvelles versions lancées, y compris le nombre de nouveaux besoins intégrés et d'améliorations ou de modifications apportées.

### 6.10.1.2 Rapport annuel

Après la conclusion du projet pilote d'un an, l'entrepreneur doit préparer un rapport annuel fondé sur les rapports mensuels et l'information tirée des statistiques sur la formation.

## 6.11 Réunions d'examen de l'avancement des travaux

Pendant toute la durée du marché, l'entrepreneur doit assister à des réunions hebdomadaires sur l'avancement des travaux, tenues par téléconférence ou vidéoconférence, pour tenir le chargé de projet au courant des progrès accomplis en vue de l'achèvement des travaux.

Ces réunions se dérouleront par téléconférence ou vidéoconférence, selon le cas. Les réunions seront organisées par le chargé de projet, et il communiquera à l'entrepreneur toutes les précisions pertinentes, en ce qui a trait aux téléconférences et aux vidéoconférences, au moins 24 heures à l'avance. L'entrepreneur doit répondre dans un délai d'un jour ouvrable aux demandes de renseignements ponctuelles concernant l'état d'avancement des produits livrables.

Il préparera un compte rendu des décisions pour chaque réunion d'examen de l'avancement des travaux et le transmettra par voie électronique au chargé de projet dans les deux jours ouvrables suivant la réunion.

## 6.12 Clôture du projet

À la fin du contrat, à la demande du chargé de projet, l'entrepreneur doit clore la solution de SIG dans une période ne dépassant pas deux (2) mois. La clôture du projet comprend le transfert de toutes les données associées à la solution de SIG à un emplacement désigné d'entreposage de données du gouvernement du Canada déterminé par le chargé de projet. Les collectivités hôtes ne doivent pas avoir accès à la solution de SIG, et aucun soutien technique n'est requis. L'entrepreneur devra fournir des commentaires et des données dans un rapport décrivant les résultats du projet pilote et son expérience générale dans le cadre du projet.

## 7. PRODUITS LIVRABLES et CALENDRIER – PARTIE 2 (période d'option 1)

### 7.1 Examen et acceptation

#### 7.1.1 Produits livrables relatifs à la solution

La solution de SIG sera acceptée de manière définitive lorsque les déficiences, les erreurs ou d'autres anomalies qui ont été relevées par écrit par le chargé de projet auront été réglées, que ce soit à l'aide de mises à jour de documents, de corrections de programme ou d'autres méthodes approuvées par le chargé de projet.

#### 7.1.2 Produits livrables relatifs à la documentation

La documentation relative à la solution de SIG sera acceptée de manière définitive lorsque les erreurs ou les lacunes relevées par écrit par le chargé de projet auront été corrigées par l'entrepreneur, avec l'approbation du chargé de projet.

### 7.1.3 Produits livrables

Le lancement du projet est défini comme étant la date de l'exécution de la période d'option 1.

Point	Renvoi	Description	Date de livraison estimative
1	6.2	Version définitive du plan de gestion des versions et de mise en œuvre	15 jours ouvrables suivant le lancement du projet
2	6.3	Version définitive du plan de services de soutien	15 jours ouvrables suivant le lancement du projet
3	6.4	Plan de formation autochtone définitif	15 jours ouvrables suivant le lancement du projet
4	6.6	Version préliminaire des documents de formation et de la documentation d'aide	10 jours ouvrables suivant le lancement du projet
5	6.6	Version définitive des documents de formation et de la documentation d'aide	15 jours ouvrables suivant le lancement du projet
6	6.6	Calendrier de formation définitif	20 jours ouvrables suivant le lancement du projet
7	6.5	Lancement du site pilote	40 jours ouvrables suivant le lancement du projet
8	6.6	Formation	30 jours ouvrables suivant le lancement du projet pilote
9	6.10	Compte rendu hebdomadaire des décisions des réunions d'examen de l'avancement des travaux	Hebdomadaire
10	6.2	Version préliminaire des instructions d'utilisation pour chaque nouvelle version	Trimestriel
11	6.2	Version définitive des instructions d'utilisation pour chaque nouvelle version	Trimestriel
12	6.10.1.1	Rapport sur le soutien au niveau de service	Mensuel
13	6.10.1.1	Rapports sur l'utilisation de la solution de SIG	Mensuel
14	6.10.1.2	Rapport annuel sur le niveau de service et l'utilisation du SIG	Annuel

### 7.2 Points de livraison

Communautés autochtones		
Maritime Aboriginal Peoples Council	Truro Heights	Nova Scotia
Nunatsiavut Government	Nain	Labrador
Kahnawake First Nation	Kahnawake	Quebec
Essipit Innu First Nation Council	Essipit	Quebec
Ekaluktutiak Hunters and Trappers Organization	Cambridge Bay	Nunavut
Tukttoyaktuk Hunters and Trappers Committee	Tuktoyaktuk	Northwest Territories
Council of Haida Nation	Skidegate, Haida Gwaii	British Columbia
Gitga'at First Nation	Hartley Bay	British Columbia
T'Souke First Nation	Sooke	British Columbia
Pacheedat First Nation	Port Renfrew	British Columbia

<b>Transports Canada</b>	Ottawa	Ontario
	Vancouver	British Columbia
	Victoria	British Columbia
<b>Pêches et Océans Canada</b>	Ottawa	Ontario
	Vancouver	British Columbia
	Victoria	British Columbia
<b>Garde côtière canadienne</b>	Ottawa	Ontario
	Vancouver*	British Columbia
	Victoria	British Columbia
<b>Environnement et Changement climatique Canada</b>	Ottawa	Ontario
	Vancouver	British Columbia
	Victoria*	British Columbia

\* provisoire

## 8. SOUTIEN DU MINISTÈRE

Le chargé de projet aura à contribuer à la coordination du projet en général, en donnant une orientation et des conseils à l'entrepreneur selon les besoins, et en acceptant et en approuvant les produits livrables au nom de Transports Canada.

Le chargé de projet veillera à ce que l'entrepreneur ait accès aux experts de Transports Canada dans le domaine approprié selon les besoins pour fournir des données, répondre aux questions, évaluer les produits livrables et participer aux réunions, dans le but de l'aider à fournir les produits livrables prévus selon l'échéancier.

Selon les besoins, Transports Canada fournira à l'entrepreneur l'assistance jugée nécessaire pour lui permettre de fournir les produits livrables prévus selon l'échéancier.

## 9. CADRE TECHNIQUE

### 9.1 Compatibilité des navigateurs

Si une solution Web est proposée, elle doit être compatible avec les navigateurs Firefox, Chrome, Internet Explorer et Microsoft Edge. Elle doit prendre en charge la version la plus récente de ces navigateurs et tolérer trois (3) versions mineures antérieures.

La solution ne doit pas nécessiter l'installation d'un module externe ou d'un logiciel supplémentaire de navigation dans le système des clients. Une exception à ces exigences doit être justifiée par écrit par l'entrepreneur et acceptée par le chargé de projet.

### 9.2 Intégration avec les systèmes en place

La solution doit pouvoir intégrer les couches de données provenant du portail de données ouvertes du gouvernement du Canada ainsi que d'autres couches de données fournies par les collectivités dans des formats de fichiers standard ouverts. L'appendice 2 de l'annexe A, Sources potentielles de données, indique les formats disponibles.

### **9.3 Rapports**

Toutes les versions préliminaires et versions définitives des rapports et des documents doivent être présentées dans les formats suivants :

Microsoft Office (Word, Excel, Presentations);  
Adobe Portable Document Format (PDF);  
les images doivent être compatibles avec Microsoft Office et Adobe.

## **10. LANGUE DE TRAVAIL**

Indépendamment des exigences de bilinguisme pour la solution, les produits livrables seront fournis en anglais et en français. Toutes communications avec le chargé de projet se feront en anglais.

Le soutien en service doit être offert en français et en anglais, selon la langue de choix de l'utilisateur final.

## **11. LIEU DE TRAVAIL**

Les travaux seront exécutés aux installations de l'entrepreneur.

### **11.1 Déplacements**

L'exécution des travaux peut nécessiter des déplacements dans les dix collectivités côtières. L'entrepreneur sera indemnisé pour ses déplacements, comme il est indiqué à l'annexe B, Base de paiement.

## **12. RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE GOUVERNEMENT**

Le chargé de projet fournira, à l'octroi du contrat, une source de données pour le système d'identification automatique à intégrer dans la solution de SIG, c'est-à-dire un service de cartographie Web (WMS) pour les cartes électroniques de navigation (CEN) du Service hydrographique du Canada (SHC). Toute utilisation commerciale ou tout échange des données de SIA autrement qu'aux fins du marché ou de la solution sont strictement interdits. Cette mesure s'applique tant aux données de SIA en temps réel qu'aux données historiques.

En outre, les ensembles de données fournis par une communauté hôte participante demeurent la propriété exclusive de la communauté, et ne peuvent être partagés ni utilisés à d'autres fins.

L'entrepreneur ne doit pas communiquer à une partie, quelle qu'elle soit, des données recueillies ou de l'information obtenue dans le cadre de ce projet, sans l'autorisation écrite expresse du chargé de projet.

## **13. CATÉGORIES DE TRAVAUX**

L'appendice 1 de l'annexe A nomme et décrit les travaux (catégories) qui pourraient devoir être exécutés aux termes de la présente exigence.

**Appendice 1 du Annexe A**  
**Catégories de travail et descriptions**

**Analyste en géomatique**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer et documenter des énoncés détaillés des exigences.
- Analyser les exigences fonctionnelles pour déterminer les cheminements de l'information, des procédures et des processus décisionnels.
- Évaluer les procédures et les méthodes existantes, déterminer et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application des bases de données et compiler un dictionnaire de données.
- Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées, à l'intérieur des sous-systèmes, et les systèmes externes ainsi qu'entre les anciens systèmes et les systèmes en place.
- Définir les sources des entrées/sorties, y compris un plan détaillé pour la phase de conception technique et obtenir leur approbation.
- Concevoir et documenter en détail toutes les composantes de système, leurs interfaces et leur cadre d'exploitation.
- Concevoir des procédures de surveillance, des stratégies d'essai et des systèmes pour ce qui a trait aux structures et aux fichiers de données, aux sous-systèmes et aux modules, aux programmes, au traitement par lots, au traitement en direct et à la production.
- Documenter la conception, les concepts et les installations d'un système, présenter la conception détaillée de celui-ci et obtenir l'approbation de cette conception.
- Produire un système opérationnel, y compris l'ensemble des formulaires, des guides, des programmes, des fichiers de données et des procédures.
- Donner des conseils au sujet de la technologie des SIG et de la télédétection et de ses applications.
- Effectuer des analyses et de la modélisation.
- Concevoir et mettre en œuvre des prototypes fonctionnels.
- Interpréter les objectifs de projet et créer des produits pertinents de données, d'analyse et autres (cartes, rapports)
- Restructurer les données provenant de diverses sources et présentées dans des formats différents.
- Créer et mettre à jour des métadonnées.
- Créer et tenir à jour des procédures et des normes.
- Créer, mettre à jour, réviser et documenter des ensembles de données.
- Concevoir des processus pour le traitement des images d'observation de la Terre (OT).
- Analyser et traiter des données d'OT.
- Concevoir et écrire des programmes relatifs aux SIG et/ou à la télédétection.

**Spécialiste en géomatique**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Mettre en œuvre des procédures de surveillance, des stratégies d'essai et des systèmes relatifs aux structures et aux fichiers de données, aux sous-systèmes et aux modules, aux programmes, aux traitements en différé et en direct et à la production.

- Tester et mettre en œuvre les petits systèmes et les sous-systèmes faisant partie de systèmes plus gros.
- Produire des formulaires, des guides, des programmes, des fichiers de données et des procédures.
- Produire les composantes d'un système opérationnel, y compris l'ensemble des formulaires, des guides, des programmes, des fichiers de données et des procédures.
- Effectuer des analyses et de la modélisation.
- Créer, mettre à jour, réviser et documenter des ensembles de données de SIG et/ou d'observation de la Terre.
- Créer des produits pertinents de données, d'analyse et autres (cartes, rapports) pour atteindre les objectifs de projet
- Restructurer des données provenant de différentes sources et présentées dans divers formats.
- Créer et mettre à jour des métadonnées.
- Créer et tenir à jour des procédures et des normes.
- Assurer le soutien de la conception de programmes relatifs aux SIG et à la télédétection et écrire de tels programmes.
- Analyser et traiter des données d'images d'observation de la Terre (OT) et de SIG.

#### **Analyste d'applications de SIG**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élabore et documente un énoncé détaillé des exigences en ce qui concerne l'application proposée.
- Analyse les exigences fonctionnelles en vue d'établir des flux d'information, de procédures et de décisions;
- Évalue les procédures et les méthodes en place, identifie et documente le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application de base de données, et élabore des dictionnaires de données;
- Détermine et documente les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'applications, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place;
- Définit les sources d'entrées-sorties, y compris le plan détaillé de l'étape de conception technique, et fait approuver la proposition de système.
- Conçoit et documente de façon détaillée toutes les composantes de systèmes, leurs interfaces et leur environnement opérationnel;
- Conçoit des procédures de surveillance de production, des stratégies d'essai et des systèmes en ce qui a trait aux structures et fichiers de données, aux sous-systèmes et modules, aux programmes, au traitement en lots, au traitement en direct et à la production;
- Documente la conception, les concepts et les installations de systèmes, présente la conception détaillée de système et la fait approuver;
- Produit un système qui fonctionne, incluant l'ensemble des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures.
- Effectue les modifications manuelles du code;
- Effectue les modifications des écrans et des rapports;
- Fait la cueillette des données et les analyses dans le cadre d'études visant à établir la faisabilité technique et la faisabilité financière de systèmes informatiques proposés et dans le cadre de l'élaboration de spécifications fonctionnelles et de conception de système;
- Conçoit des méthodes et des procédures relatives à des systèmes informatiques de petite envergure et à des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure;

- Élabore des systèmes informatiques de petite envergure et des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure, en fait l'essai et les met en œuvre;
- Produit des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures.
- Donne des conseils sur la technologie des SIG et son application;
- Conçoit et met en œuvre des prototypes fonctionnels;
- Effectue l'analyse et la modélisation;
- Interpréter les objectifs de projet et générer des données, des analyses et des sorties appropriées;
- Restructure les données provenant de sources diverses et de formats divers;
- Crée et met à jour les métadonnées;
- Crée, met à jour et révisé les procédures et les normes;
- Crée, met à jour, révisé et documente les ensembles de données du SIG;
- Conçoit et rédige des programmes reliés au SIG.

#### **Architecte d'applications de SIG**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Concevoir et élaborer l'architecture d'applications pour le projet, dans le contexte de l'architecture globale de système.
- Choisir le paradigme et la technologie nécessaires pour les communications de programme à programme des applications (APPC), parmi les composantes.
- Définir les paliers, les cadres, les types de composantes et les interfaces des applications.
- Spécifier les composantes ou le code réutilisables des applications et en déterminer la responsabilité.
- Déterminer les principaux facteurs opérationnels et technologiques qui influent sur les architectures
- D'applications, par exemple les exigences du groupe des utilisateurs, les capacités présentes de distribution de logiciels, le contexte actuel des applications (y compris les anciens systèmes et les progiciels) et les exigences en fait de performance et de disponibilité; et concevoir l'architecture d'applications nécessaire pour tenir compte de ces facteurs.
- Définir les stratégies et les plans nécessaires pour la rationalisation des applications et leur retrait, dans le contexte de la stratégie de jalonnement du projet.
- Élaborer et tenir à jour des normes de codage.
- Diriger l'équipe de développement d'applications en vue de prendre des décisions concernant l'architecture et examiner/autoriser les décisions prises par l'équipe dans ce domaine.
- Diriger les examens de la conception de code.
- Surveiller l'élaboration des applications du système et en assurer le soutien pour garantir qu'elles seront conformes à l'architecture d'applications et peaufiner cette architecture, selon les besoins.

#### **Architecte de données de SIG**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Concevoir et élaborer l'architecture de données du projet, dans le contexte de l'architecture globale du système
- Établir la politique régissant les données ainsi que la solution technique relative à la gestion et



au stockage des données, à l'accès à celles-ci, à leur exploration, à leur transfert et à leur transformation.

- Indiquer les outils et les technologies SGBD et ETL recommandés pour un contenu structuré et un contenu non structuré.
- Concevoir l'entrepôt de métadonnées.
- Créer un modèle de données pour le projet, qui soit indépendant de la solution technologique adoptée.
- Examiner et réaliser les possibilités de réutilisation des données, en tenant compte des considérations de centralisation et de duplication.
- Assurer la protection des ressources de données stratégiques, à mesure que les applications et les technologies évoluent.
- Surveiller l'élaboration des données du système et en assurer le soutien pour garantir qu'elles seront conformes à l'architecture de données, et peaufiner cette dernière, selon les besoins.

#### **Architecte d'infrastructure de SIG**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Concevoir et développer l'architecture d'infrastructure du projet, dans le contexte de l'architecture globale du système.
- Centrer ses efforts sur les normes et les technologies pour tirer parti des qualités de performance des systèmes, telles que la disponibilité, l'extensibilité et la récupérabilité.
- Évaluer et sélectionner le matériel, le système d'exploitation et le contrôleur de travaux du serveur du système.
- Assister l'architecte d'applications SIG en choisissant le cadre de référence des applications.
- Concilier l'aspect coût des facteurs de qualité et les considérations de robustesse et d'architecture matérielle.
- Conjointement avec l'équipe responsable de l'architecture du système, définir la taille de l'application et choisir les configurations matérielle et logicielle.
- Établir un processus pour surveiller la performance du système, par rapport aux exigences.
- Surveiller le développement de l'infrastructure du système pour s'assurer qu'elle est conforme à l'architecture d'infrastructure et peaufiner cette dernière, selon les besoins.

#### **Programmeur/Analyste SIG**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Fournir des conseils opérationnels, techniques et analytiques aux projets SIG grâce à une compréhension des méthodes d'application des principes et des pratiques de SIG comme outil d'aide à la décision.
- Traduire des exigences à références spatiales de l'utilisateur et des spécifications techniques des systèmes en applications SIG éprouvées qui fonctionnent, y compris l'élaboration des spécifications de programmation détaillées, la rédaction et la génération du code, la compilation et l'intégration des programmes et systèmes dirigés par les données, l'interaction avec les bases de données spatiales et l'exécution des essais unitaires.

**Gestionnaire de projet de SIG****Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :****Ci-inclus dans les environnements système entre la TI et les SIG :**

- Gère le projet au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre et du commencement des opérations en assurant la disponibilité de ressources ainsi que l'élaboration complète et le fonctionnement total de l'application ou du système selon les paramètres de temps, de coût et de rendement visés;
- Élabore des énoncés de problèmes; établit des procédures d'élaboration et de mise en œuvre l'applications ou de systèmes importants, nouveaux ou modifiés, en vue de résoudre ces problèmes et d'obtenir une approbation;
- Définit et documente les objectifs du projet; définit des exigences budgétaires, la composition, les rôles et les responsabilités ainsi que le cadre de référence de l'équipe du projet;
- Fait des rapports sur l'avancement du projet de façon continue et à des moments prévus du cycle chronologique du projet;
- Rencontre, dans le cadre de conférences, d'autres intervenants, et énonce les problèmes sous une forme qui permet leur résolution.;
- Prépare des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes en vue d'aider à analyser ou à présenter des problèmes; travaille avec une variété d'outils de gestion de projet;
- Accepte le projet

**Architecte de systèmes de SIG****Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Surveiller le développement du système et en assurer le soutien pour garantir qu'il sera conforme à l'architecture cible, et peaufiner cette dernière, selon les besoins.
- Surveiller et soutenir le développement du système pour en assurer la conformité avec l'architecture cible, et peaufiner cette dernière, au besoin.
- Assurer l'intégration des architectures des composantes du système – données, applications, infrastructure, etc. – dans l'architecture cible globale du système.
- Assurer l'intégration de l'architecture du système dans l'architecture d'entreprise de l'organisme parrain.
- Établir des plans de projet par étapes, qui mènent à la réalisation d'une architecture cible complète.
- Diriger l'élaboration des principes directeurs et des plans détaillés de l'architecture.
- Assurer la viabilité générale du système, à travers ses phases de développement et de mise en œuvre, s'assurer que la solution est conforme aux exigences énoncées (contrôle de la qualité) et veiller à ce que la portée soit contrôlée.
- S'assurer que la solution et la portée sont conformes aux exigences énoncées (contrôle de la qualité).
- Concilier les compromis entre les exigences et les coûts du système et faire part des enjeux aux intervenants.
- Enquêter sur les nouveaux développements et les nouvelles technologies, normes et méthodologies qui auront une incidence positive sur l'architecture de système, et les intégrer à l'architecture de système.
- Gérer l'équipe responsable de l'architecture de système pour atteindre les objectifs précités.

**Développeur de pages Web, SIG****Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Développer et préparer des plans schématiques pour la prestation de services offerts sur le Web.
- Analyser les problèmes décrits par les analystes de systèmes/concepteurs touchant des facteurs tels le style et l'étendue des transferts d'information par Internet.
- Sélectionner et utiliser les meilleurs outils de création de pages Web disponibles afin de lier le client (sur Internet) aux programmes secondaires du système TI, rendant accessible les programmes de prestation de services et les bases de données. Conceptualiser des pages Web à haute convivialité et qui rencontrent les exigences.
- Vérifier l'exactitude et la complétude des programmes en préparant et en testant des échantillons de données par voie d'essais de réception du système effectués par le personnel de service.
- Corriger les erreurs de programme en révisant les instructions ou en altérant la séquence des opérations.
- Tester les instructions et assembler les spécifications, organigrammes, diagrammes, schémas de montage, ainsi que les instructions de programmation et d'opération aux applications de documents pour fins de modifications ultérieures ou à titre de référence.

**Technicien en cartographie****Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Planifier le contenu, le format et la conception des cartes et compiler les données requises des photographies aériennes, des notes de levés, des registres, des rapports et d'autres cartes.
- Produire des cartes et des graphiques et tableaux connexes en se servant des techniques de cartographie numérique, d'infographie interactive, des logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO), et de systèmes d'information géographique (SIG).

**Architecte d'applications et de logiciel****Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, soit pour une organisation ou pour une partie majeure d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications.
- Identifier les politiques et les exigences qui font avancer une solution particulière.
- Analyser et évaluer des solutions ayant recours à une technologie alternative en vue de résoudre des problèmes opérationnels.
- Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques.
- Surveiller les tendances de l'industrie en vue d'assurer que les solutions cadrent bien avec les orientations technologiques du gouvernement et de l'industrie.
- Analyser les besoins fonctionnels en vue d'identifier des flux d'information, de procédures et de décisions.
- Évaluer les procédures et méthodes en place, identifier et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application de base de données, et élaborer des dictionnaires de données.
- Déterminer et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans

les sous-systèmes d'applications, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.

- Définir les sources d'entrées/sorties, y compris le plan détaillé de l'étape de conception technique, et faire approuver la proposition de système.
- Déterminer et documenter des normes particulières au système en ce qui concerne la programmation, la documentation et les essais, en couvrant les logithèques de programmes, les dictionnaires de données, les conventions de nomenclature, etc.

#### **Analyste de systèmes PGI**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer des documents portant sur les exigences, la faisabilité, le coût, la conception et les spécifications pour les systèmes PGI.
- Mettre en œuvre les systèmes PGI en vue d'appuyer des projets, des ministères, des organisations ou des entreprises.
- Traduire des exigences opérationnelles PGI en conception et spécifications de systèmes.
- Analyser et recommander des solutions possibles.
- Élaborer des spécifications techniques relatives à l'élaboration, à la conception et à la mise en œuvre de systèmes PGI

#### **Analyste technique PGI**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Une connaissance approfondie des capacités techniques fournies par les services PGI.
- Élaborer ou aider à élaborer les exigences fonctionnelles et opérationnelles, l'étendue du projet, les prévisions d'effort et de durée.
- Traduire les exigences fonctionnelles et opérationnelles en exigences techniques.
- Elaborer et gérer les aspects techniques du logiciel d'application, les interfaces avec les utilisateurs, et les composants des tiers.
- Effectuer, gérer ou aider à faire les essais de système ou de l'unité.
- Déterminer les normes techniques pour le cadre technique.

#### **Programmeur / réalisateur de logiciel**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer et préparer des diagrammes de résolution de problèmes opérationnels, scientifiques et techniques à l'aide de systèmes informatiques d'envergure et de complexité importantes.
- Analyser les problèmes définis par les analystes et les concepteurs de systèmes en ce qui concerne des facteurs comme le style et la quantité d'information à transférer aux unités de stockage, la variété des articles à traiter, l'étendue du tri et la présentation des résultats finaux imprimés.
- Choisir et incorporer les programmes de logiciel disponibles.
- Concevoir des programmes détaillés, des ordinogrammes et des diagrammes précisant les calculs mathématiques et la séquence des opérations machine nécessaires à la copie et au traitement des données, et imprimer les résultats.
- Traduire des ordinogrammes en instructions machine codées et conférer avec le personnel

technique lors de la planification des programmes.

- Vérifier l'exactitude et la complétude des programmes en préparant des échantillons de données et en les essayant à l'aide d'essais d'acceptation du système effectués par le personnel de service.
- Corriger les erreurs de programmation en révisant les instructions ou en changeant la séquence des opérations.
- Essayer les instructions et assembler les spécifications, les ordinogrammes, les diagrammes, les présentations, la programmation et les directives de fonctionnement en vue de documenter les applications pour modification ou consultation ultérieures.

#### **Analyste de système**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer les documents en ce qui concerne les exigences, la faisabilité, le coût, la conception et les spécifications pour les systèmes.
- Mettre en œuvre les systèmes en vue d'appuyer des projets, des ministères, des organisations ou des entreprises.
- Traduire des exigences opérationnelles en conception et spécifications de systèmes.
- Analyser et recommander des solutions possibles.
- Élaborer des spécifications techniques relatives à l'élaboration, à la conception et à la mise en œuvre de systèmes.

#### **Testeur principal**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Offrir des services de conseils, d'orientation et de coordination en ce qui concerne les stratégies et les plans d'essais, la sélection des outils automatisés d'essai, et l'identification des ressources requises pour l'essai.
- Planifier, organiser, et programmer des essais pour les systèmes de grande envergure, y compris les essais d'intégration, les essais spécialisés et les essais d'acceptation par l'utilisateur (p. ex. essai sous contraintes).

#### **Testeur**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Planifier et coordonner les essais.
- Surveiller les essais à partir du plan.
- Gérer et surveiller les plans d'essai de tous les paliers d'essai.
- Gérer des revues liées aux essais et l'état de préparation à la mise en œuvre.
- Remettre des rapports sur l'avancement.
- Élaborer des scénarios et des scripts d'essai.
- Établir et garder à jour des logithèques de code source et objet pour un environnement doté de plusieurs plateformes et de plusieurs systèmes d'exploitation.
- Établir des procédures d'essai de logiciels pour les essais unitaires, d'intégration et de régression en mettant l'accent sur l'automatisation des procédures d'essai.
- Établir et adopter des procédures d'essai « d'interopérabilité » en vue de s'assurer que

l'interaction et la coexistence de divers éléments de logiciels proposés pour distribution dans l'infrastructure commune, sont conformes aux normes ministérielles pertinentes (p. ex. en matière de rendement, compatibilité, etc.) et n'ont aucune répercussion adverse non prévue sur l'infrastructure commune.

- Mettre sur pied une capacité de validation et de vérification qui assume la conformité en matière de fonctionnement et de rendement.

#### **Architecte WEB**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer des architectures à utiliser pour des projets d'application Web.
- Effectuer de la modélisation d'architecture pour s'assurer que la conception cadre bien avec le travail en place.
- Choisir le langage de réalisation de programme qui sera utilisé pour le projet.
- Évaluer l'impact des nouvelles exigences sur les applications Web existantes.
- Élaborer le code en se basant sur les documents qui portent sur la conception et les exigences.
- Créer le code pour ajouter des éléments à la base de données et d'en faire la lecture.
- Faire un essai unitaire du code avant de le soumettre aux essais d'intégration.
- Contrôler les besoins changeants de l'architecture au cours de l'avancement du projet.
- Élaborer les plans d'essais du système.
- Vérifier que les fonctionnalités ont été mises en œuvre selon les spécifications.
- Définir les suppositions et les contraintes de l'architecture en ce qui concerne la structure physique et la collecte de données.
- Dev Élaborer un plan de suivi afin de contrôler et suivre de près la stabilité de l'architecture.

#### **Analyste des activités**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer et documenter des énoncés d'exigences pour les options proposées.
- Analyser les besoins fonctionnels en vue d'identifier des flux d'information, de procédures et de décisions.
- Évaluer les procédures et les méthodes en place, identifier et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application.
- Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.
- Établir des critères d'essais d'acceptation avec le client.
- Appuyer et employer les méthodologies ministérielles sélectionnées.

#### **Spécialiste, service de dépannage**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Exécuter une variété de tâches d'analyse et de contrôle des problèmes du réseau, surveiller les systèmes de gestion de réseau et répondre de façon pertinente aux questions et problèmes des utilisateurs; effectuer une analyse initiale du problème et diriger la question vers d'autres employés appropriés s'il y a lieu.
- Assurer la liaison avec les utilisateurs du réseau et le personnel technique afin de communiquer

l'état de solution de problème; tenir des registres sur les demandes d'aide.

- Maintenir la liaison avec des utilisateurs de réseau et le personnel technique pour communiquer le statut de résolution de problème aux utilisateurs de réseau; enregistrer et tracer les demandes pour de l'aide.
- Élaborer, mettre en œuvre, et aide à préparer des manuels de procédure et la documentation à l'intention du service de dépannage; mener des sondages périodiques sur la satisfaction des utilisateurs et surveiller les tendances relatives aux problèmes des utilisateurs; recommander des améliorations aux systèmes du réseau et rédiger des rapports en se basant sur l'information recueillie lors des sondages des utilisateurs.
- Élaborer, mettre en œuvre, et aider à transmettre des renseignements sur le réseau aux utilisateurs pour inclure des renseignements sur les procédures de dépannage et les manuels du réseau.
- Élaborer, mettre en œuvre, et aider à transmettre des renseignements sur le réseau aux utilisateurs pour inclure des renseignements sur les procédures de dépannage et les manuels du réseau.
- Participer aux installations sur place des systèmes du réseau à l'intention des utilisateurs.
- Remplir des fonctions connexes.

#### **Rédacteur technique**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Documenter le texte d'aide, les manuels d'utilisation, la documentation technique, le contenu des pages Web, etc.
- Réviser les normes relatives à la documentation et la documentation de projet existante.
- Identifier les besoins en matière de documentation et dresser des plans pour les combler.
- Faire la cueillette de renseignements sur les options et les fonctions que les développeurs fournissent.
- Évaluer l'auditoire des documents et des manuels requis, et préparer un énoncé de but et d'étendue pour chacun d'entre eux.
- Élaborer une table des matières pour chaque document/manuel et rédiger ou réviser le contenu requis.
- Enquêter sur l'exactitude des renseignements recueillis en utilisant directement le matériel pour lequel la documentation est élaborée.
- Préparer ou coordonner la préparation de toutes les illustrations et de tous les diagrammes requis.
- Concevoir la présentation des documents et manuels.
- Utiliser des progiciels de traitement de texte, d'édition et de graphisme pour produire une copie finale prête à photographier.

#### **Analyste de la sécurité des réseaux**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Examen, analyse et application :
  - des protocoles de sécurité Internet tels SSL, S-HTTP, S-MIME, IPSec, SSH;
  - des normes et protocoles TCP/IP, UDP, DNS, SMTP et SNMP;
  - des algorithmes cryptographiques approuvés par le GC;
  - des normes d'annuaire telles X.400, X.500 et SMTP;

- des protocoles réseau tels HTTP, FTP et Telnet;
- du renforcement de la sécurité réseau (p. ex., séquence de commandes en langage naturel (shell scripting), identification des services);
- des mesures de protection techniques pour la sécurité des TI;
- des outils et techniques de sécurité des TI;
- des systèmes d'exploitation tels MS, Unix, Linux et Novell;
- des systèmes de détection des intrusions et des coupe-feu;
- des dispositifs réseau : routeurs, multiplexeurs et commutateurs;
- de la technologie sans fil.
- Analyser des données de sécurité, et présentation d'avis et de rapports.
- Analyser d'impact des nouvelles versions de logiciel, des changements majeurs de configuration et de la gestion des correctifs.
- Développer des modèles et des essais de validation de principe pour la sécurité des TI.
- Conceptualiser/développer des protocoles de sécurité des TI.
- Identifier et analyser des menaces techniques et des vulnérabilités liées aux réseaux.
- Analyser des outils et techniques en sécurité des TI.
- Compléter des activités d'autorisation et d'authentification liées aux environnements physiques et logiques.
- Préparer des avis et des alertes de sécurité des TI sur mesure à partir de sources publiques et privées.
- Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection.
- Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource.

#### **Directeur de projet**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Gérer plusieurs gestionnaires de projet, chacun étant responsable d'un élément du projet et de l'équipe de projet associée à cet élément.
- Définir et documenter les objectifs du projet, définir des exigences budgétaires.
- Rencontrer d'autres gestionnaires de projet pour s'assurer que tous les intervenants organisationnels (internes et externes) sont engagés et font des progrès en ce qui concerne les buts de l'organisation et du projet.
- Résoudre les questions reliées au projet.
- Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes en vue d'aider à analyser ou à présenter des problèmes; travailler avec une variété d'outils de gestion de projet.
- Accepter le projet.

#### **Administrateur de projet**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Aider les professionnels du traitement de texte, les utilisateurs techniques et les utilisateurs dans des tâches habituelles simples.
- Fournir un soutien administrative et technique de nature cléricale, au besoin, aux projets.
- Aider à effectuer des tâches comme la mise à jour de la documentation et des logithèques d'applications ou de systèmes du projet.
- Servir de premier contact lors des appels de dépannage en acceptant les appels entrants, en les



consignant, en essayant de résoudre les problèmes simples et en se conformant aux procédures établies dans le cas des problèmes difficiles.

- Faire le suivi des demandes de modification du projet.
- Mettre à jour l'information pertinente sur le projet dans des fichiers papier et électronique; l'information afférente au projet peut compter des éléments comme le calendrier des activités, les rapports sur l'avancement, la correspondance du projet.
- Utiliser les outils, les aides, les langages de contrôle de système aux ordinateurs personnels, aux mini-ordinateurs ou aux gros ordinateurs, en vue de faire le travail.
- Communiquer avec les professionnels du traitement de texte, les utilisateurs techniques et les utilisateurs au sujet des questions administratives liées au projet.

#### **Coordonnateur de projet**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Aider les professionnels du traitement de texte et gestion de projet, les utilisateurs techniques et les utilisateurs dans la coordination du projet et la synchronisation.
- Fournir un soutien administrative et technique de nature cléricale, au besoin, à l'équipe du projet.
- Aider à effectuer des tâches comme la mise à jour de la documentation et des logithèques d'applications ou de systèmes du projet.
- Servir de premier contact lors des appels de dépannage en acceptant les appels entrants, en les consignat, en essayant de résoudre les problèmes simples et en se conformant aux procédures établies dans le cas des problèmes difficiles.
- Faire le suivi des demandes de modification du projet.
- Mettre à jour l'information pertinente sur le projet dans des fichiers papier et électronique; l'information afférente au projet peut compter des éléments comme le calendrier des activités, les rapports sur l'avancement, la correspondance du projet.
- Utiliser les outils, les aides, les langages de contrôle de système aux ordinateurs personnels, aux mini-ordinateurs ou aux gros ordinateurs, en vue de faire le travail.
- Communiquer avec les professionnels du traitement de texte, les utilisateurs techniques et les utilisateurs au sujet des questions administratives liées au projet.

#### **Chef de projet**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Définir les exigences générales du système, élaborer l'éventail des options pour le système et identifier la faisabilité administrative, économique et technique de chaque option ainsi que les changements d'orientation et d'organisation requis pour chacune.
- Analyser et évaluer chaque option selon les principes de faire ou faire faire, impact et coûts/avantages, et proposer, justifier, planifier et calculer le coût de la mise en œuvre de l'option choisie.
- Élaborer un plan général, un plan détaillé pour l'étape de l'analyse fonctionnelle, et obtenir une approbation de l'analyse préliminaire.
- Planifier, diriger et contrôler les activités d'une équipe d'élaboration des systèmes selon les paramètres de temps et de coût prévus.
- Évaluer les applications informatiques proposées afin de déterminer la faisabilité technique, opérationnelle et économique.

- Concevoir et mettre à l'essai des systèmes pour s'assurer que les objectifs du système sont réalisés et que les extrants sont en conformité avec les exigences du client.
- Contrôler la conception, la mise en œuvre et le commencement des opérations du système propose en fonction des buts, des objectifs et des points de repère établis.

#### **Ordonnanceur de projet**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer et gérer les calendriers de travaux.
- Élaborer et mettre à jour les structures de répartition du travail.
- Rédiger les rapports pertinents et identifier des problèmes relatifs aux calendriers et de dépendance.
- Effectuer et offrir une analyse du chemin critique.
- Aider à coordonner les calendriers avec les intervenants internes et externes du projet.

#### **Conseiller en assurance de la qualité/analyste**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Jouer un rôle clé dans l'élaboration des plans, des scripts d'essai et des données d'essai.
- Participer à l'examen de la conception fonctionnelle et technique, effectuer des essais sur l'intégration/la fonctionnalité du système, et vérifier les résultats des essais.
- Identifier et documenter des défauts de logiciel.
- Travailler en collaboration avec d'autres ressources du projet à résoudre les défauts.
- Faire des essais de régression sur les applications logicielles.

#### **Spécialiste en conversion de données**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Surveiller toutes les installations du processus de conversion.
- Effectuer le mappage, les interfaces, le travail de conversion simulée, les améliorations, le processus de conversion en soi, et vérifier la complétude et l'exactitude des données transformées.
- Créer de bons liens de travail avec tous les clients, communiquer efficacement avec tous les niveaux de personnel/clients, et fournir un soutien de conversion.
- Analyser et coordonner la conversion des fichiers de données.
- Importer les fichiers des plateformes hétérogènes.

#### **Administrateur de bases de données**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Adapter les routines de conversion des bases de données.
- Peaufiner la stratégie de conversion.
- Générer une nouvelle base de données avec le client.
- Mettre à jour les dictionnaires de données.
- Élaborer et mettre en œuvre les procédures qui assureront l'exactitude et la complétude des données emmagasinées dans la base de données, ainsi que la possibilité d'y accéder dans un délai raisonnable.

- Élaborer et mettre en œuvre des procédures de sécurité relatives à la base de données, incluant l'accès et la gestion des comptes des utilisateurs.
- Maintenir à jour le contrôle de la configuration de la base de données.
- Effectuer ou coordonner les mises à jour de la conception de la base de données.
- Contrôler et coordonner les modifications à la base de données, y compris la suppression d'enregistrements, la modification d'enregistrements existants et les ajouts à la base de données. Élaborer et coordonner les procédures de copie de renfort, de reprise des activités et de protection antivirus.

#### **Analyste de base de données / Administrateur en GI**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Définir de nouvelles structures de bases de données.
- Définir une stratégie de conversion des données.
- Définir des spécifications de conversion de la base de données.
- Peaufiner la stratégie de conversion.
- Travailler en étroite collaboration avec les utilisateurs dans le but de garder à jour et de sauvegarder la base de données.
- Identifier des exigences en matière d'amélioration des bases de données en place en déterminant les besoins d'information des utilisateurs ainsi que les exigences relatives au rendement et au fonctionnement du système.
- Élaborer et mettre en œuvre les procédures qui assureront l'exactitude et la complétude des données emmagasinées dans la base de données, ainsi que la possibilité d'y accéder dans un délai raisonnable.
- Servir de médiateur et résoudre les conflits en ce qui concerne les besoins des utilisateurs en matière de données.
- Conseiller les programmeurs, les analystes, et les utilisateurs sur des manières efficaces d'utiliser les données.

#### **Architecte en GI**

**Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Analyser les capacités et les besoins existants, élaborer des cadres conçus à nouveau et recommande des secteurs où améliorer la capacité et l'intégration. Élaborer et réviser des énoncés détaillés des besoins.
- Évaluer les procédures et les méthodes existantes, identifier et documenter le contenu de la base de données, la structure et les sous-systèmes d'applications, et élaborer des dictionnaires de données.
- Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'applications, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.
- Faire le prototype de solutions possibles, informer sur les compromis et recommander des options.
- Effectuer de la modélisation d'informations en vue d'appuyer la mise en œuvre du RMA.
- Effectuer des analyses de rentabilité en ce qui concerne la mise en œuvre de nouveaux procédés et de nouvelles solutions.
- Offrir des conseils sur l'élaboration et l'intégration des modèles de procédés et d'information

avec les procédés visant à éliminer les redondances d'information et de procédés.

- Offrir des conseils sur la définition de nouvelles exigences et de nouvelles possibilités de mettre en pratique des solutions efficaces ; déterminer les options possibles et fournir les coûts préliminaires.

#### **Analyste de réseau**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Préparer des plans de mise en œuvre de technologies particulières.
- Installer et surveiller des facettes particulières de la technologie.
- Configurer et optimiser des installations techniques.
- Dépanner, et s'occuper des problèmes des utilisateurs.
- Garder ses connaissances à jour en ce qui concerne certaines technologies et les produits qui soutiennent ces technologies.

#### **Analyste de plateforme**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer et documenter un énoncé détaillé des exigences en ce qui concerne l'application proposée.
- Analyser les exigences fonctionnelles en vue d'établir des flux d'information, de procédures et de décisions.
- Évaluer les procédures et les méthodes en place, identifier et documenter le contenu la structure et les sous-systèmes d'application de base de données, et élaborer des dictionnaires de données.
- Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'applications, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.
- Définir les sources d'entrées-sorties, y compris le plan détaillé de l'étape de conception technique, et faire approuver les propositions de système.
- Concevoir et documenter de façon détaillée toutes les composantes de systèmes, leurs interfaces et leur environnement opérationnel.
- Concevoir des structures et fichiers de données, des sous-systèmes et modules, des programmes, le traitement en lots, le traitement en direct et des procédures de surveillance de production, des stratégies d'essai et des systèmes.
- Documenter la conception, les concepts et les installations de systèmes, présenter la conception détaillée de système et la faire approuver.
- Produire un système qui fonctionne, incluant l'ensemble des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures.

#### **Architecte de stockage**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer, analyser, concevoir et mettre en œuvre l'infrastructure/l'architecture de stockage de l'entreprise afin d'assurer des données de bonne qualité et toujours disponibles.
- Élaborer la planification de la capacité, la sauvegarde et le rétablissement en matière des capacités de stockage.

- Élaborer ou participer à l'élaboration des plans de secours pour les données, en ce qui a trait aux capacités de stockage et à la continuité.
- Élaborer, mettre en œuvre, et surveiller les politiques et les procédures pour assurer des capacités et des continuités de stockage cohérents et sans interruption.

#### **Administrateur de systèmes**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Installer, surveiller, mettre à jour et entretenir des systèmes d'exploitation.
- Installer, surveiller, mettre à jour et entretenir le logiciel et le matériel.
- Travailler avec des analystes des activités commerciales, des gestionnaires de projet, des concepteurs et des clients/intervenants afin d'entretenir et améliorer la performance du logiciel.
- Mettre en œuvre des stratégies de résolution de problèmes afin de dépanner et résoudre les problèmes techniques.
- Offrir des procédures d'administration de système fiables et dans les délais prescrits, comme la sauvegarde et le rétablissement.
- Analyser le rendement du système et recommander des améliorations.

#### **Architecte technique**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, soit pour une organisation ou pour une partie majeure d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications.
- Identifier les politiques et les exigences qui font avancer une solution particulière.
- Analyser et évaluer des solutions ayant recours à une technologie alternative en vue de résoudre des problèmes opérationnels.
- Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques.
- Évaluer le matériel et le logiciel en fonction de leur capacité de soutenir les exigences précisées et, en déterminant les embouteillages possibles et réels, améliorer le rendement du système en recommandant des modifications en ce qui a trait au matériel.
- Réviser les exigences relatives aux systèmes de logiciels et aux données ainsi que les besoins en matière de communication et de réaction, et identifier les systèmes d'exploitation et les langages requis pour les soutenir.

#### **Architecte de technologie**

##### **Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :**

- Élaborer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, soit pour une organisation ou pour une partie majeure d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications.
- Identifier les politiques et les exigences qui font avancer une solution particulière.
- Analyser et évaluer des solutions ayant recours à une technologie alternative en vue de résoudre des problèmes opérationnels.
- Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques.
- Surveiller les tendances de l'industrie en vue d'assurer que les solutions cadrent bien avec les orientations technologiques du gouvernement et de l'industrie.

- Fournir des renseignements, des orientations et du soutien aux technologies émergentes.
- Effectuer des analyses d'impact sur les changements technologiques.
- Offrir de l'aide à l'équipe des applications et de soutien technique en ce qui concerne les applications appropriées de l'infrastructure en place.
- Réviser la conception d'application et de programme ou la conception d'infrastructure technique afin de s'assurer de la conformité avec les normes et de recommander des améliorations des performances.

**Appendice 2 de l'annexe A**  
**Sources potentielles d'information**

**Données d'organismes fédéraux**

Données	Source	Format	Lien
Zones protégées du Canada	Environnement et Changement climatique Canada	Esri REST Service, WMS	<a href="http://open.canada.ca/fr">http://open.canada.ca/fr</a>
Marées, courants et niveaux d'eau	Pêches et Océans Canada	WMS, WFS, JSON, KML	<a href="http://open.canada.ca/fr">http://open.canada.ca/fr</a>
Zones de protection marines de la <i>Loi sur les océans</i>	Pêches et Océans Canada	Esri REST Service	<a href="http://open.canada.ca/fr">http://open.canada.ca/fr</a>
Zones d'importance écologique et biologique	Pêches et Océans Canada	Esri REST Service	<a href="http://open.canada.ca/fr">http://open.canada.ca/fr</a>
L'habitat essentiel désigné en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	Pêches et Océans Canada	Esri REST Service	<a href="http://open.canada.ca/fr">http://open.canada.ca/fr</a>
Autres mesures de conservation efficaces par zone	Pêches et Océans Canada	Esri REST Service	<a href="http://open.canada.ca/fr">http://open.canada.ca/fr</a>
Localisation des Premières Nations	Affaires autochtones et du Nord Canada	Esri REST Service, WFS, WMS, KML, XML, CSV, SHP, FGDB	<a href="http://open.canada.ca/fr">http://open.canada.ca/fr</a>
Localisation des collectivités inuites	Affaires autochtones et du Nord Canada	Esri REST Service, WFS, WMS, KML, XML, CSV, SHP, FGDB	<a href="http://open.canada.ca/fr">http://open.canada.ca/fr</a>
Observations signalées sur les espèces aquatiques envahissantes	Pêches et Océans Canada	Carte	<a href="http://geoportal.gc.ca">http://geoportal.gc.ca</a>
Ruissellement unitaire annuel au Canada selon AAC – 2013	Agriculture et Agroalimentaire Canada; Direction générale des sciences et de la technologie	ESRI REST Service, FGDB, WMS, WFS, GML, PDF	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Écodistricts terrestres du Canada	Agriculture et Agroalimentaire Canada; Direction générale des sciences et de la technologie	ESRI REST Service, FGDB, GML, application Web, PDF	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>

Données	Source	Format	Lien
Écoprovinces terrestres du Canada	Agriculture et Agroalimentaire Canada; Direction générale des sciences et de la technologie	ESRI REST Service, FGDB, GML, application Web, PDF	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Écorégions terrestres du Canada	Agriculture et Agroalimentaire Canada; Direction générale des sciences et de la technologie	ESRI REST Service, FGDB, GML, application Web, PDF	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Écozones terrestres du Canada	Agriculture et Agroalimentaire Canada; Direction générale des sciences et de la technologie	ESRI REST Service, FGDB, GML, application Web, PDF	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Données nationales de surveillance de la qualité de l'eau à long terme	Environnement et Changement climatique Canada	ESRI REST Service, WMS, CSV, XML, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Segmentation des rives avec la Technique d'évaluation pour la restauration des rives (classification du rivage de l'Atlantique et de l'Arctique)	Environnement et Changement climatique Canada	ESRI REST service	<a href="http://maps-cartes.ec.gc.ca">http://maps-cartes.ec.gc.ca</a>
Protéger et rétablir les espèces	Environnement et Changement climatique Canada	ESRI REST service	<a href="http://maps-cartes.ec.gc.ca">http://maps-cartes.ec.gc.ca</a>
Colonies de l'Atlantique – analyse de la densité (oiseaux de mer de l'Atlantique)	Environnement et Changement climatique Canada; Service canadien de la faune	ESRI REST Service, WMS, SHP, CSV, GeoJSON, KML, WFS, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Terres humides du Canada	Environnement et Changement climatique Canada; Service canadien de la faune	ESRI REST Service, FGDB, WMS	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Atlas des oiseaux marins pélagiques, côte Ouest du Canada – Données sur les attributs, 2009	Environnement et Changement climatique Canada; Service canadien de la faune	CSV, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Relevés des oiseaux de rivage à Roberts Bank, en Colombie-Britannique – Comptes prévus et réels, 1991-2015	Environnement et Changement climatique Canada; Service canadien de la faune	ESRI REST Service, WMS, SHP, CSV, GeoJSON, KML, WFS, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>



Données	Source	Format	Lien
Relevés des oiseaux de rivage dans les vasières de Tofino, en Colombie-Britannique – Points des relevés, 2011	Environnement et Changement climatique Canada; Service canadien de la faune	ESRI REST Service, WMS, SHP, CSV, GeoJSON, KML, WFS, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Classification des rivages de l'Atlantique	Environnement et Changement climatique Canada; Centre national des urgences environnementales (CNUE)	ESRI REST Service, WMS, CSV, FGDB, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Classification des rivages du nord de la Colombie-Britannique	Environnement et Changement climatique Canada; Centre national des urgences environnementales (CNUE)	ESRI REST Service, WMS, CSV, FGDB, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Classification des rivages de l'Arctique canadien	Environnement et Changement climatique Canada; Centre national des urgences environnementales (CNUE)	ESRI REST Service, WMS, CSV, FGDB, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Classification des rivages de l'Ontario	Environnement et Changement climatique Canada; Centre national des urgences environnementales (CNUE)	ESRI REST Service, WMS, CSV, FGDB, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Classification des rivages du fleuve Saint-Laurent au Québec	Environnement et Changement climatique Canada; Centre national des urgences environnementales (CNUE)	ESRI REST Service, WMS, CSV, FGDB, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Inventaire national des rejets de polluants (INRP) – Distribution géographique des rejets directs dans les eaux de surface	Environnement et Changement climatique Canada; INRP	ESRI REST Service, WMS, CSV, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Inventaire national des rejets de polluants (INRP) – Distribution géographique des éliminations et des transferts	Environnement et Changement climatique Canada; INRP	ESRI REST Service, WMS, CSV, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, Canada atlantique, automne 2016	Pêches et Océans Canada	WFS	<a href="https://inter-w01.dfo-mpo.gc.ca/arcgis/services/FGP">https://inter-w01.dfo-mpo.gc.ca/arcgis/services/FGP</a>

Données	Source	Format	Lien
Argo Canada (système mondial d'observation in situ du climat océanique)	Pêches et Océans Canada	NetCDF, GeoJSON, ESRI REST, WMS	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Programme de monitoring de la zone Atlantique (PMZA) – Indices climatiques	Pêches et Océans Canada	Application Web	<a href="http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/isdm-gdsi/azmp-pmza/climat/index-fra.htm">http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/isdm-gdsi/azmp-pmza/climat/index-fra.htm</a>
Programme de monitoring de la zone Atlantique (PMZA) – Données hydrographiques	Pêches et Océans Canada	Application Web	<a href="http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/isdm-gdsi/azmp-pmza/hydro/index-fra.html">http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/isdm-gdsi/azmp-pmza/hydro/index-fra.html</a>
Données des phares de la Colombie-Britannique (température et salinité de surface de la mer), (Pacifique), 1914 à aujourd'hui	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service, CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Unités de conservation des espèces maritimes côtières, Colombie-Britannique	Pêches et Océans Canada	WMS	<a href="https://inter-w01.dfo-mpo.gc.ca/arcgis/services/FGP">https://inter-w01.dfo-mpo.gc.ca/arcgis/services/FGP</a>
Biorégions marines fédérales	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Répartition des espèces aquatiques en péril du ministère de Pêches et des Océans	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service, PDF	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Données fluorométriques, sud de l'île de Vancouver (Pacifique), 2004-2014	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service, CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Dénombrements et emplacements des échoueries de phoques communs ( <i>Phoca vitulina</i> ) dans le détroit de Georgia, côte de la Colombie-Britannique	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service, CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>

Données	Source	Format	Lien
Données des instruments amarrés de l'Institut des sciences de la mer (Arctique) – 1974 à aujourd'hui	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service, CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Données des instruments amarrés de l'Institut des sciences de la mer (Pacifique) – 1965 à aujourd'hui	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service, CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies de grandes gorgones dans la zone biogéographique de l'Arctique de l'Est (l'engin de chalutage Campelen)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies de grandes gorgones dans la zone biogéographique des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (l'engin de chalutage Campelen)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies de grandes gorgones dans la zone biogéographique du plateau néo-écossais (l'engin de chalutage Western IIA)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Inventaire des données océaniques (ODI) : une base de données sur les séries chronologiques de données sur les courants océaniques, la température et la salinité pour l'Atlantique Nord-Ouest	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service, CSV, PDF, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Conditions océanographiques optiques, chimiques et biologiques sur le plateau néo-écossais et dans l'est du golfe du Maine en 2012	Pêches et Océans Canada	CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>

Données	Source	Format	Lien
Conditions océanographiques optiques, chimiques et biologiques sur le plateau néo-écossais et dans l'est du golfe du Maine en 2013	Pêches et Océans Canada	CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Conditions océanographiques optiques, chimiques et biologiques sur le plateau néo-écossais et dans l'est du golfe du Maine en 2014	Pêches et Océans Canada	CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Conditions océanographiques optiques, chimiques et biologiques sur le plateau néo-écossais et dans l'est du golfe du Maine en 2015	Pêches et Océans Canada	CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Dépôts de récupération des têtes de salmonidés du Pacifique provenant de la pêche récréative	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service, CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies de pennatules dans la zone biogéographique de l'Arctique de l'Est (l'engin de chalutage Alfredo)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies de pennatules dans la zone biogéographique de l'Arctique de l'Est (l'engin de chalutage Campelen)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies de pennatules dans la zone biogéographique de l'Arctique de l'Est (l'engin de chalutage Cosmos)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies de pennatules dans la zone biogéographique du golfe (l'engin de chalutage Campelen)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>

Données	Source	Format	Lien
Les colonies de pennatules dans la zone biogéographique du golfe (l'engin de chalutage Western IIA)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies de pennatules dans la zone biogéographique des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (l'engin de chalutage Campelen)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies de pennatules dans la zone biogéographique du plateau néo-écossais (l'engin de chalutage Western IIA)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Pêches sur petites embarcations	Pêches et Océans Canada	WMS	<a href="https://inter-w01.dfo-mpo.gc.ca/arcgis/services/FGP">https://inter-w01.dfo-mpo.gc.ca/arcgis/services/FGP</a>
Les colonies de petites gorgones dans la zone biogéographique de l'Arctique de l'Est (l'engin de chalutage Campelen)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies de petites gorgones dans la zone biogéographique des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (l'engin de chalutage Campelen)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies d'éponges dans la zone biogéographique de l'Arctique de l'Est (l'engin de chalutage Alfredo)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies d'éponges dans la zone biogéographique de l'Arctique de l'Est (l'engin de chalutage Campelen)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies d'éponges dans la zone biogéographique de l'Arctique de l'Est (l'engin de chalutage Cosmos)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>

Données	Source	Format	Lien
Les colonies d'éponges dans la zone biogéographique du golfe (l'engin de chalutage Campelen)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies d'éponges dans la zone biogéographique du golfe (l'engin de chalutage Western IIA)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies d'éponges dans la zone biogéographique des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (l'engin de chalutage Campelen)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Les colonies d'éponges dans la zone biogéographique du plateau néo-écossais (l'engin de chalutage Western IIA)	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Dénombrements et emplacements des échoueries des otaries de Steller ( <i>Eumetopias jubatus</i> ) sur l'ensemble de la côte de la Colombie-Britannique	Pêches et Océans Canada	ESRI REST Service, CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Base de données sur la santé du poisson	Pêches et Océans Canada; Programme national sur la santé des animaux aquatiques	ESRI REST Service, CSV, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Zones de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO)	Pêches et Océans Canada; Service hydrographique du Canada	ESRI REST Service, SHP	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Ententes autochtones	Affaires autochtones et du Nord Canada	ESRI REST Service, WFS, WMS, KML, XML, CSV, SHP, FGDB	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Régions inuites (Inuit Nunangat)	Affaires autochtones et du Nord Canada	ESRI REST Service, WFS, WMS, KML, XML, CSV, SHP, FGDB	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>

Données	Source	Format	Lien
Traités post-1975 (traités modernes)	Affaires autochtones et du Nord Canada	ESRI REST Service, WFS, WMS, KML, XML, CSV, SHP, FGDB	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Traités pré-1975 (traités historiques)	Affaires autochtones et du Nord Canada	ESRI REST Service, WFS, WMS, KML, XML, CSV, SHP, FGDB	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Investissements ciblés dans l'infrastructure des collectivités des Premières Nations	Affaires autochtones et du Nord Canada	ESRI REST Service, FGDB, SHP, WMS, WFS, CSV, XML, KML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Bien-être des collectivités	Affaires autochtones et du Nord Canada; Statistique Canada	ESRI REST Service	<a href="http://data.aadnc-aandc.gc.ca/geomatics/rest/services/Donnees_Ouvertes-Open_Data">http://data.aadnc-aandc.gc.ca/geomatics/rest/services/Donnees_Ouvertes-Open_Data</a>
Lacs, rivières et glaciers au Canada – Série CanVec – Entités hydrographiques	Ressources naturelles Canada	WMS, FGDB, SHP, KMZ, GML, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Mines, énergie et réseaux de communication au Canada – Série CanVec – Entités gestion des ressources	Ressources naturelles Canada	FGDB, SHP, WMS, KMZ, HTML, application Web	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Observations signalées sur les espèces aquatiques	Ressources naturelles Canada	WFS	<a href="http://geoportal.gc.ca">http://geoportal.gc.ca</a>
Géologie des formations superficielles	Ressources naturelles Canada	WMS	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Répertoire de données sismiques maritimes nationales de la côte ouest	Ressources naturelles Canada	KMZ, XLS, CSV	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Probabilité de la présence annuelle minimale de neige et de glace (MNG) au Canada	Ressources naturelles Canada; Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre	TIFF, IMG, ZIP	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Base de données canadienne sur les catastrophes	Sécurité publique Canada	ESRI REST Service, FGDB, XLS	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>

Données	Source	Format	Lien
Stations marégraphiques	Ressources naturelles Canada	WMS	<a href="http://geoportal.gc.ca">http://geoportal.gc.ca</a>
Ruissellement annuel moyen au Canada, 1971 à 2013	Statistique Canada; Division de la statistique de l'environnement, de l'énergie et des transports	ESRI REST Service, WMS, FGDB, SHP, XLS, PDF, HTML	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>
Régions de drainage du Canada	Statistique Canada; Division de la statistique de l'environnement, de l'énergie et des transports	ESRI REST Service, WMS, SHP, XLS, FGDB, HTML, PDF	<a href="https://open.canada.ca/fr">https://open.canada.ca/fr</a>

Tableau 1 – Données d'organismes fédéraux

**Données du gouvernement de la Colombie-Britannique et d'autres organismes britanno-colombiens**

Données	Source	Format	Lien
Emplacement géographique des ports océaniques	Ministère de l'Emploi, des Métiers et de la Technologie	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Ports et terminaux de la Colombie-Britannique	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Premiers répondants	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Dangers pour la navigation maritime sur les côtes de la Colombie-Britannique – Ligne	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Dangers pour la navigation maritime des côtes de la Colombie-Britannique – Point	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Mises à l'eau côtières de la Colombie-Britannique	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Marinas côtières de la Colombie-Britannique	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>



Données	Source	Format	Lien
Amarrages côtiers de la Colombie-Britannique	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Emplacement de points de naufrage	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Espèces aquatiques envahissantes de la Colombie-Britannique	Ministère de l'Environnement et de la Stratégie pour le changement climatique	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Classifications des unités côtières – Polygone	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Lignes des unités côtières	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche récréative	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale de la panope du Pacifique	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale du concombre de mer	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale de la crevette	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale de l'anchois	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale de la pieuvre	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale du calmar	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>

Données	Source	Format	Lien
	Développement rural		
Pêche commerciale du pétoncle	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale du pouce-pied	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale des rogues de hareng	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale de la crevette rose	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale du crabe	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale du hareng	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale de l'oursin rouge et vert	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale du poisson démersal	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale au chalut du saumon	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Pêche commerciale au filet du saumon	Ministère des Forêts, des Terres, des Opérations de ressources naturelles et du Développement rural	CSV, SHP, FGDB, GeoRSS, GeoJSON, KML, WMS	<a href="https://catalogue.data.gov.bc.ca">https://catalogue.data.gov.bc.ca</a>
Islands Trust BC (données sur les îles du détroit de Georgia) – Général	Islands Trust BC	ESRI REST service	<a href="http://maps.islandstrust.bc.ca">http://maps.islandstrust.bc.ca</a>

Données	Source	Format	Lien
Islands Trust BC (données sur les îles du détroit de Georgia) – Rivages	Islands Trust BC	ESRI REST service	<a href="http://maps.islandstrust.bc.ca">http://maps.islandstrust.bc.ca</a>

Tableau 2 – Données du gouvernement de la Colombie-Britannique

**Données du gouvernement du Québec et d'autres organismes québécois**

Données	Source	Format	Lien
Organismes de recherche et de sauvetage	Ministère de la Sécurité Publique du Québec	SHP, WMS	<a href="https://www.donneesquebec.ca/fr/">https://www.donneesquebec.ca/fr/</a>
Couvertures d'images satellites des côtes du Saint-Laurent – janvier 2009 à mars 2013	Ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec	SHP, WMS	<a href="https://www.donneesquebec.ca/fr/">https://www.donneesquebec.ca/fr/</a>
Répertoire des sites maricoles du Québec	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	XLSX	<a href="http://catalogue.ogsl.ca/">http://catalogue.ogsl.ca/</a>
Délimitation des zones industrialo-portuaires	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Gouvernement du Québec	GeoJSON, SHP	<a href="https://www.donneesquebec.ca/fr/">https://www.donneesquebec.ca/fr/</a>
Limites du Nunavik	NIIRLIT Web Map	ESRI REST service	<a href="http://arcgis.creegeoportal.ca">http://arcgis.creegeoportal.ca</a>
Répertoire des accès au Saint-Laurent (rampes, quais, plages, rives, parcs riverains, marinas, hydrobases, belvédères)	Plan d'action Saint-Laurent	XLSX	<a href="http://catalogue.ogsl.ca/">http://catalogue.ogsl.ca/</a>
Compilation des incidents impliquant des mammifères marins en difficultés signalés au Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins	Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins (RQUMM)	XLSX	<a href="http://catalogue.ogsl.ca/">http://catalogue.ogsl.ca/</a>
Service Web de Sécurité publique Québec (inondations, bassins et sécurité dans la zone côtière)	Sécurité publique Québec	WFS	<a href="https://geoegl.msp.gouv.qc.ca">https://geoegl.msp.gouv.qc.ca</a>
Port - Installation du Québec	Transports Québec	CSV, GeoJSON, SHP, WMS	<a href="https://www.donneesquebec.ca/fr/">https://www.donneesquebec.ca/fr/</a>
Service Web de Transports Québec (réseau routier dans la zone côtière)	Transports Québec	WMS	<a href="https://ws.mapserver.transports.gouv.qc.ca">https://ws.mapserver.transports.gouv.qc.ca</a>

Tableau 3 – Données du gouvernement du Québec et d'autres organismes québécois

**Données des Territoires du Nord-Ouest**

Données	Source	Format	Lien
Service biologique et écologique (notamment les réserves d'espèces sauvages importantes, les espèces en péril et les zones écologiques)	Northwest Territories Centre for Geomatics	Esri REST Service, WMS	<a href="http://www.geomatics.gov.nt.ca">http://www.geomatics.gov.nt.ca</a>
Couche environnementale (notamment les zones de conservation)	Northwest Territories Centre for Geomatics	Esri REST Service, WMS	<a href="http://www.geomatics.gov.nt.ca">http://www.geomatics.gov.nt.ca</a>

Tableau 4 – Données des Territoires du Nord-Ouest

**Données du Nouveau-Brunswick**

Données	Source	Format	Lien
Zones de gestion des terres submergées	Service Nouveau-Brunswick	SHP, DXF, CARIS	<a href="http://www.snb.ca/geonb1/f/DC/catalogue-F.asp">http://www.snb.ca/geonb1/f/DC/catalogue-F.asp</a>
Terres humides (Nouveau-Brunswick)	Service Nouveau-Brunswick	FGDB, SHP, DXF, LPK	<a href="http://www.snb.ca/geonb1/f/DC/catalogue-F.asp">http://www.snb.ca/geonb1/f/DC/catalogue-F.asp</a>

Tableau 5 – Données du Nouveau-Brunswick

**Données de Terre-Neuve-et-Labrador**

Données	Source	Format	Lien
Ensemble de données sur le caractère côtier de Terre-Neuve-et-Labrador	Ministère des Ressources naturelles, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	WMS	<a href="http://dnrmmaps.gov.nl.ca">http://dnrmmaps.gov.nl.ca</a>
Terminaux de traversiers	Newfoundland and Labrador Statistics Agency	KMZ	<a href="http://opendata.gov.nl.ca">http://opendata.gov.nl.ca</a>

Tableau 6 – Données de Terre-Neuve-et-Labrador

**Données de la Nouvelle-Écosse**

Données	Source	Format	Lien
Cartographie des zones humides (écoulement prévu et indice d'humidité, Nouvelle-Écosse)	Ministère des Ressources naturelles, gouvernement de la Nouvelle-Écosse	ESRI REST service	<a href="https://nsgiwa.novascotia.ca">https://nsgiwa.novascotia.ca</a>

Classification écologique des terres (Nouvelle-Écosse)	Ministère des Ressources naturelles, gouvernement de la Nouvelle-Écosse	ESRI REST service	<a href="https://nsgiwa.novascotia.ca">https://nsgiwa.novascotia.ca</a>
Sites d'aquaculture	Ministre de Service Nouvelle-Écosse et des Relations avec les municipalités	SHP	<a href="https://nsgi.novascotia.ca/gdd/">https://nsgi.novascotia.ca/gdd/</a>

Tableau 7 – Données de la Nouvelle-Écosse

**Appendice 3 de l'annexe A  
Liste d'attente prioritaire**

<b>Nom de la caractéristique</b>	<b>Description de la caractéristique</b>	<b>Catégorie(s) de travaux</b>	<b>Dépendances</b>	<b>Niveau d'effort</b>	<b>Est. Coûts</b>	<b>Approbation du responsable de projet</b>
Caractéristique 1						
Caractéristique 2						
Caractéristique 3						

**ANNEXE « B »**  
**BASE DE PAIEMENT**

**1. MAIN-D'ŒUVRE**

**1.1 Période Initiale**

En ce qui concerne les travaux décrits à l'annexe A — Énoncé des travaux, l'entrepreneur recevra les taux horaires fermes et tout compris suivants (excluant les frais de déplacement et de subsistance et les taxes applicables).

<b>PÉRIODE INITIALE (2 mois)</b>		
<b>Catégorie professionnelle applicable (v)</b>	<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Taux horaire ferme tout compris</b>
	Analyste en géomatique	\$
	Spécialiste en géomatique	\$
	Analyste d'applications de SIG	\$
	Architecte d'applications de SIG	\$
	Architecte de données de SIG	\$
	Architecte d'infrastructure de SIG	\$
	Programmeur / Analyste SIB	\$
	Gestionnaire de projet de SIG	\$
	Architecte de systems de SIG	\$
	Développeur de pages Web, SIG	\$
	Technicien en cartographie	\$
	Analyste des activités	\$
	Spécialiste en conversion de données	\$
	Administrateur de bases de données	\$
	Architecte en GI	\$
	Analyste de plateforme	\$
	Architecte de stockage	\$
	Administrateur de systèmes	\$
	Architecte technique	\$
		\$
	[ajouter des catégories, le cas échéant]	\$

**Coût total estimatif jusqu'à concurrence du prix plafond : \_\_\_\_\_ \$**

**1.2 Période d'option 1**

En ce qui concerne les travaux décrits à la partie 2 de l'annexe A — Énoncé des travaux, l'entrepreneur recevra les taux horaires fermes et tout compris suivants (excluant les frais de déplacement et de subsistance).

<b>PÉRIODE D'OPTION 1 (14 mois)</b>		
<b>Catégorie professionnelle applicable (v)</b>	<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Taux horaire ferme tout compris</b>
	Analyste en géomatique	\$
	Spécialiste en géomatique	\$
	Analyste d'applications de SIG	\$
	Architecte d'applications de SIG	\$
	Architecte de données de SIG	\$
	Architecte d'infrastructure de SIG	\$
	Programmeur / Analyste de SIG	\$
	Gestionnaire de projet de SIG	\$
	Architecte de systems de SIG	\$
	Développeur de pages Web, SIG	\$
	Technicien en cartographie	\$
	Architecte d'applications et de logiciel	\$
	Analyste de systems PGI	\$
	Analyste technique PGI	\$
	Programmeur / réalisateur de logiciel	\$
	Analyste de système	\$
	Testeur principal	\$
	Testeur	\$
	Architecte WEB	\$
	Analyste des activités	\$
	Spécialiste, service de dépannage	\$
	Rédacteur technique	\$
	Analyste de la sécurité des réseaux	\$
	Directeur de projet	\$
	Administrateur de projet	\$
	Coordonnateur de projet	\$
	Chef de projet	\$
	Ordonnanceur de projet	\$
	Conseiller en assurance de la qualité / analyste	\$
	Spécialiste en conversion de données	\$
	Administrateur de bases de données	\$
	Analyste de base de données / Administrateur en GI	\$
	Architecte en GI	\$
	Analyste de réseau	\$
	Analyste de plateforme	\$
	Architecte de stockage	\$
	Administrateur de systèmes	\$
	Architecte technique	\$
	[ajouter des catégories, le cas échéant]	\$



**Coût total estimatif jusqu'à concurrence du prix plafond : MONTANT NON FINANCÉ \$****1.3 Période d'option 2 à 5 et période de transition**

En ce qui concerne les travaux décrits aux articles 6.1.2, Biens ou services optionnels; 6.4.1, Option de prorogation du contrat; et 6.4.2 Période de transition du contrat, l'entrepreneur recevra les taux horaires fermes tout compris suivants (excluant les frais de déplacement et de subsistance) :

Catégorie professionnelle	Taux horaire ferme tout compris				
	Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Période d'option 5	Période de transition
Analyste en géomatique	\$	\$	\$	\$	\$
Spécialiste en géomatique	\$	\$	\$	\$	\$
Analyste d'applications de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
Architecte d'applications de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
Architecte de données de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
Architecte d'infrastructure de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
Programmeur / Analyste de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
Gestionnaire de projet de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
Architecte de systems de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
Développeur de pages Web, SIG	\$	\$	\$	\$	\$
Technicien en cartographie	\$	\$	\$	\$	\$
Architecte d'applications et de logiciel	\$	\$	\$	\$	\$
Analyste de systems PGI	\$	\$	\$	\$	\$
Analyste technique PGI	\$	\$	\$	\$	\$
Programmeur / réalisateur de logiciel	\$	\$	\$	\$	\$
Analyste de système	\$	\$	\$	\$	\$
Testeur principal	\$	\$	\$	\$	\$
Testeur	\$	\$	\$	\$	\$
Architecte WEB	\$	\$	\$	\$	\$
Analyste des activités	\$	\$	\$	\$	\$
Spécialiste, service de dépannage	\$	\$	\$	\$	\$
Rédacteur technique	\$	\$	\$	\$	\$
Analyste de la sécurité des réseaux	\$	\$	\$	\$	\$
Directeur de projet	\$	\$	\$	\$	\$
Administrateur de projet	\$	\$	\$	\$	\$
Coordonnateur de projet	\$	\$	\$	\$	\$
Chef de projet	\$	\$	\$	\$	\$
Ordonnanceur de projet	\$	\$	\$	\$	\$
Conseiller en assurance de la qualité / analyste	\$	\$	\$	\$	\$
Spécialiste en conversion de données	\$	\$	\$	\$	\$

Administrateur de bases de données	\$	\$	\$	\$	\$
Analyste de base de données / Administrateur en GI	\$	\$	\$	\$	\$
Architecte en GI	\$	\$	\$	\$	\$
Analyste de réseau	\$	\$	\$	\$	\$
Analyste de plateforme	\$	\$	\$	\$	\$
Architecte de stockage	\$	\$	\$	\$	\$
Administrateur de systèmes	\$	\$	\$	\$	\$
Architecte technique	\$	\$	\$	\$	\$
[ add additional categories as applicable ]	\$	\$	\$	\$	\$

**Coût total estimatif jusqu'à concurrence de la limite des dépenses : NON FINANCÉ**

## 2. COÛTS DIRECTS

### 2.1 Période d'option 1 — Formation

L'entrepreneur recevra le taux ferme tout compris suivant, excluant les frais de déplacement et de subsistance et les taxes applicables, pour la prestation de la formation prévue aux articles 6.6 et 6.9 de l'annexe A, Énoncé des travaux, au besoin :

Sélectionner l'option appropriée (v)	Description	Unité de mesure	Quantité	Taux ferme tout compris	Coût total
	Formation en ligne — sur la solution de SIG <b>OU</b>	Par utilisateur	190		\$
	Formation en classe — sur la solution de SIG <b>OU</b>	Par utilisateur	190		\$
	Formation en ligne — sur les modifications et les améliorations (4 fois par année)	Par utilisateur	760		\$

**Coût total estimatif jusqu'à concurrence de la limite des dépenses : NON FINANCÉ**

### 2.2 Période d'option 2 à 5 — Formation

L'entrepreneur recevra le taux ferme tout compris suivant, excluant les frais de déplacement et de subsistance et les taxes applicables, pour la prestation de la formation prévue aux articles 6.6 et 6.9 de l'annexe A, Énoncé des travaux, au besoin :

Sélectionner l'option appropriée (v)	Description	Unité de mesure	Taux ferme tout compris			
			Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Période d'option 5
	Formation en ligne —	Par	\$	\$	\$	\$

	sur la solution de SIG <b>OU</b>	utilisateur				
	Formation en classe — sur la solution de SIG <b>OU</b>	Par utilisateur	\$	\$	\$	\$
	Formation en ligne — sur les modifications et les améliorations (4 fois par année)	Par utilisateur	\$	\$	\$	\$

**Coût total estimatif jusqu'à concurrence de la limite des dépenses : NON FINANCÉ**

**2.3 Période d'option 1 – Services d'abonnement pour le logiciel sous licence**

Pour les services d'abonnement à un logiciel sous licence (y compris la documentation et le soutien associés au logiciel) décrits dans le marché, le Canada versera d'avance à l'entrepreneur les prix unitaires fermes tout compris fournis ci-dessous, taxes applicables en sus, dès l'approbation des services d'abonnement au logiciel sous licence par l'autorité technique et conformément à la base de paiement.

PÉRIODE D'OPTION 1				
Description	Unité de mesure	Taux ferme tout compris	Quantité	Coût total
License individuelle du logiciel et services d'abonnement pour l'accès en ligne et hors ligne, y compris la maintenance	Par utilisateur	\$	190	\$

**Coût total estimatif jusqu'à concurrence de la limite des dépenses : NON FINANCÉ**

**2.4 Période d'option 2 à 5 et période de transition - Services d'abonnement pour le logiciel sous licence**

Quant à l'option d'augmenter le nombre d'abonnements au logiciel sous licence visés par les services inclus dans les Services d'abonnement au logiciel sous licence, le Canada, s'il exerce cette option, versera à l'entrepreneur les prix unitaires fermes et tout compris fournis ci-dessous, taxes applicables en sus. Si le nombre d'abonnements au logiciel sous licence est accru pendant la période d'application du contrat ou pendant une des périodes d'option, le Canada paiera le prix applicable pour le nombre de contacts divisé par 365, puis multiplié par le nombre de jours restant dans la période en question.

Description	Unité de mesure	Taux ferme tout compris				
		Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Période d'option 5	Période de transition
License individuelle du logiciel et services d'abonnement pour l'accès en ligne et hors ligne, y compris la maintenance	Par utilisateur	\$	\$	\$	\$	

**Coût total estimatif jusqu'à concurrence de la limite des dépenses : NON FINANCÉ****2.3 Sous-traitant(s)**

L'entrepreneur recevra les prix suivants et correspondants aux coûts réels, sans marge de profit :

Description	Prix unitaire ferme tout compris					
	Période d'option 1	Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Période d'option 5	Période de transition
Sous-traitant(s) (préciser)		\$	\$	\$	\$	\$
		\$	\$	\$	\$	\$

**Coût total estimatif jusqu'à concurrence de la limite des dépenses : MONTANT NON FINANCÉ \$****3. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE - Directive sur les voyages du Conseil national mixte**

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#) et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

**Estimated Cost to a Limitation of Expenditure: \$\_\_\_\_\_.**

**4. COÛT TOTAL JUSQU'À CONCURRENCE DE LA LIMITE DES DÉPENSES : \_\_\_\_\_ \$, taxes applicables en sus.**

Exception faite des taux unitaires fermes et des prix fermes, les montants avancés pour chacun des éléments susmentionnés sont uniquement des estimations. Des changements mineurs à ceux-ci seront acceptés à des fins de facturation au fur et à mesure que les travaux progressent, à condition d'obtenir l'autorisation préalable de ceux-ci de l'autorité technique et que les coûts estimés ne dépassent pas le coût total de la limite des dépenses.

**ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS  
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3  
FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE**

**1. MAIN-D'ŒUVRE**

**1.1 Période initiale** – Aux fins d'évaluation seulement, le soumissionnaire doit :

- a) déterminer la catégorie de travail appropriée pour terminer les travaux décrits à la partie 1 de l'annexe A, Énoncé des travaux; d'autres catégories peuvent être ajoutées, s'il y a lieu. Les soumissionnaires doivent définir le rôle de toute nouvelle catégorie de travail. Si le rôle d'une nouvelle catégorie de travail n'est pas défini, la catégorie ne sera pas acceptée par le Canada;
- b) présenter un taux horaire ferme, tout compris, à l'exclusion des frais de déplacement et de subsistance et des taxes applicables, pour chaque catégorie de travail qui exécutera les services décrits à la partie 1 de l'annexe A, Énoncé des travaux;
- c) multiplier le niveau estimé de l'effort en heures par le taux horaire ferme tout compris pour déterminer le prix calculé de l'offre pour chaque catégorie de travail pour la période initiale du contrat;
- d) additionner le prix calculé pour déterminer le prix total de la soumission pour la période initiale.

<b>PARTIE 1 de l'Énoncé des travaux – Période initiale</b>				
<b>Catégorie de travail applicable (v)</b>	<b>Catégorie de travail</b>	<b>Niveau d'effort estimé en heures (A)</b>	<b>Taux horaire ferme tout compris (B)</b>	<b>Élargi (A × B)</b>
	Analyste en géomatique		\$	\$
	Spécialiste en géomatique		\$	\$
	Analyste d'applications de SIG		\$	\$
	Architecte d'applications de SIG		\$	\$
	Architecte de données de SIG		\$	\$
	Architecte d'infrastructure de SIG		\$	\$
	Programmeur / Analyste SIB		\$	\$
	Gestionnaire de projet de SIG		\$	\$
	Architecte de systèmes de SIG		\$	\$
	Développeur de pages Web, SIG		\$	\$
	Technicien en cartographie		\$	\$
	Analyste des activités		\$	\$
	Spécialiste en conversion de données		\$	\$
	Administrateur de bases de données			
	Architecte en GI		\$	\$
	Analyste de plateforme		\$	\$
	Architecte de stockage		\$	\$

	Administrateur de systèmes		\$	\$
	Architecte technique		\$	\$
	[ajouter des catégories supplémentaires, s'il y a lieu]		\$	\$

**Prix total de la soumission pour la main-d'œuvre, période initiale**      \$ \_\_\_\_\_

**1.2 Période d'option 1** – Aux fins d'évaluation, le soumissionnaire doit :

- déterminer la catégorie de travail appropriée pour terminer les travaux décrits à la partie 2 de l'annexe A, Énoncé des travaux; d'autres catégories peuvent être ajoutées, s'il y a lieu. Les soumissionnaires doivent définir le rôle de toute nouvelle catégorie de travail. Si le rôle d'une nouvelle catégorie de travail n'est pas défini, la catégorie ne sera pas acceptée par le Canada;
- présenter les mêmes taux horaires fermes tout compris que ceux indiqués à l'élément 1 pour la période initiale des catégories de travail reproduites à la partie 2;
- présenter un taux horaire ferme tout compris, à l'exclusion des frais de déplacement et de subsistance et des taxes applicables, pour chaque catégorie de travail sélectionnée qui exécutera le travail à effectuer selon la partie 2 de l'annexe A, Énoncé des travaux;
- additionner les taux horaires fermes tout compris et diviser par le nombre total de catégories de travail pour déterminer un taux moyen;
- multiplier le taux moyen par un facteur de 1920 pour déterminer le prix total de la soumission pour la période d'option 1.

<b>PARTIE 2 de l'Énoncé des travaux – Période d'option 1</b>		
<b>Catégorie de travail applicable (v)</b>	<b>Catégorie de travail</b>	<b>Taux horaire ferme tout compris</b>
	Analyste en géomatique	\$
	Spécialiste en géomatique	\$
	Analyste d'applications de SIG	\$
	Architecte d'applications de SIG	\$
	Architecte de données de SIG	\$
	Architecte d'infrastructure de SIG	\$
	Programmeur / Analyste de SIG	\$
	Gestionnaire de projet de SIG	\$
	Architecte de systèmes de SIG	\$
	Développeur de pages Web, SIG	\$
	Technicien en cartographie	\$
	Architecte d'applications et de logiciel	\$
	Analyste de systèmes PGI	\$
	Analyste technique PGI	\$
	Programmeur / réalisateur de logiciel	\$
	Analyste de système	\$
	Testeur principal	\$
	testeur	\$
	Architecte Web	\$

	Analyste des activités	\$
	Spécialiste, service de dépannage	\$
	Rédacteur technique	\$
	Analyste de la sécurité des réseaux	\$
	Directeur de projet	\$
	Administrateur de projet	\$
	Coordonnateur de projet	\$
	Chef de projet	\$
	Ordonnanceur de projet	\$
	Conseiller en assurance de la qualité / analyste	\$
	Spécialiste en conversion de données	\$
	Administrateur de bases de données	\$
	Analyste de base de données / Administrateur en GI	\$
	Architecte en GI	\$
	Analyste de réseau	\$
	Analyste de plateforme	\$
	Architecte de stockage	\$
	Administrateur de systèmes	\$
	Architecte technique	\$
	[ajouter des catégories supplémentaires, s'il y a lieu]	\$
	<b>Total</b>	\$
	<b>Taux moyen</b>	\$
	<b>Prix total de la soumission pour la main-d'œuvre, période d'option 1</b>	\$

## 2. COÛTS DIRECTS

### 2.1 Période d'option 1 – Formation

Aux fins de l'évaluation, le soumissionnaire doit définir le prix unitaire ferme tout compris, à l'exclusion des frais de déplacement et de subsistance et des taxes applicables, afin d'offrir une formation conformément aux articles 6.6 et 6.9 de l'annexe A, Énoncé des travaux, selon le cas :

Description	Unité de mesure	Taux horaire ferme tout compris	Quantité	Prix total
Formation en classe – sur la solution SIG <b>OU</b>	Par utilisateur		190	\$
Formation en ligne – sur la solution SIG	Par utilisateur		190	\$
Formation en ligne – sur les modifications et les améliorations (4 fois par an)	Par utilisateur		760	\$
	<b>Prix total de la soumission, formation</b>			\$



**2.2 Période d'option 1 – Services d'abonnement pour le logiciel sous licence**

Aux fins de l'évaluation, le soumissionnaire doit définir le prix unitaire ferme tout compris pour la période d'option 1, décrite dans la partie 2 de l'annexe A, Énoncé des travaux :

<b>OPTION PERIOD 1</b>				
<b>Description</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Taux horaire ferme tout compris</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix total</b>
License individuelle du logiciel et services d'abonnement pour l'accès en ligne et hors ligne, y compris la maintenance	par utilisateur	\$	190	\$
<b>Prix total des offres de services d'abonnement aux logiciel sous licence :</b>				<b>\$</b>

**2.3 Période d'option 1 – Sous-traitant(s)**

Aux fins de l'évaluation, le soumissionnaire doit définir les éléments suivants :

- a) Chaque sous-traitant qui effectuera des travaux dans le cadre du contrat;
- b) Le prix ferme tout compris pour chaque sous-traitant.

**Prix total de la sous-traitance(s), periode d'option 1 :**  
\$ \_\_\_\_\_

À des fins d'évaluation seulement, la soumission financière totale est la somme des éléments suivants :

1.1	<b>Prix total de la soumission pour la main-d'œuvre, période initiale :</b>	\$
1.2	<b>Prix total de la soumission pour la main-d'œuvre, période d'option 1 :</b>	\$
2.1	<b>Prix total de la soumission, formation :</b>	\$
2.2	<b>Prix total des offres de services d'abonnement aux logiciel sous licence :</b>	\$
2.3	<b>Prix total de la sous-traitance(s), periode d'option 1 :</b>	\$
<b>Total de la soumission financière:</b>		<b>\$</b>

### 3. PRODUITS OU SERVICES EN OPTION / PÉRIODES

#### 3.1 MAIN-D'ŒUVRE

Pour les travaux décrits aux articles 6.1.2 Biens et/ou services facultatifs, 6.4.1, Option de prolongation d contrat et 6.4.2 Période de transition du contrat, le soumissionnaire doit définir les taux horaires fermes tout compris suivants (l'exclusion des frais de déplacement et de subsistance et des taxes applicables) :

Catégorie de travail applicable (v)	Catégorie de travail	Taux horaire ferme tout compris				
		Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Période d'option 5	Période de transition
	Analyste en géomatique	\$	\$	\$	\$	\$
	Spécialiste en géomatique	\$	\$	\$	\$	\$
	Analyste d'applications de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
	Architecte d'applications de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
	Architecte de données de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
	Architecte d'infrastructure de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
	Programmeur / Analyste de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
	Gestionnaire de projet de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
	Architecte de systèmes de SIG	\$	\$	\$	\$	\$
	Développeur de pages Web, SIG	\$	\$	\$	\$	\$
	Technicien en cartographie	\$	\$	\$	\$	\$
	Architecte d'applications et de logiciel	\$	\$	\$	\$	\$
	Analyste de systèmes PGI	\$	\$	\$	\$	\$
	Analyste technique PGI	\$	\$	\$	\$	\$
	Programmeur / réalisateur de logiciel	\$	\$	\$	\$	\$
	Analyste de système	\$	\$	\$	\$	\$
	Testeur principal	\$	\$	\$	\$	\$
	testeur	\$	\$	\$	\$	\$
	Architecte Web	\$	\$	\$	\$	\$
	Analyste des activités	\$	\$	\$	\$	\$
	Spécialiste, service de dépannage	\$	\$	\$	\$	\$
	Rédacteur technique	\$	\$	\$	\$	\$
	Analyste de la sécurité des réseaux	\$	\$	\$	\$	\$
	Directeur de projet	\$	\$	\$	\$	\$
	Administrateur de projet	\$	\$	\$	\$	\$
	Coordonnateur de projet	\$	\$	\$	\$	\$
	Chef de projet	\$	\$	\$	\$	\$
	Ordonnanceur de projet	\$	\$	\$	\$	\$
	Conseiller en assurance de la	\$	\$	\$	\$	\$

	qualité / analyste					
	Spécialiste en conversion de données	\$	\$	\$	\$	\$
	Administrateur de bases de données	\$	\$	\$	\$	\$
	Analyste de base de données / Administrateur en GI	\$	\$	\$	\$	\$
	Architecte en GI	\$	\$	\$	\$	\$
	Analyste de réseau	\$	\$	\$	\$	\$
	Analyste de plateforme	\$	\$	\$	\$	\$
	Architecte de stockage	\$	\$	\$	\$	\$
	Administrateur de systèmes	\$	\$	\$	\$	\$
	Architecte technique	\$	\$	\$	\$	\$
	[ajouter des catégories supplémentaires, s'il y a lieu]	\$	\$	\$	\$	\$

### 3.2 COÛTS DIRECTS

#### 3.2.1 Formation

Pour les travaux décrits aux articles 6.1.2 Biens et/ou services facultatifs, 6.4.1, Option de prolongation d contrat et 6.4.2 Période de transition du contrat, le soumissionnaire doit définir les prix unitaire ferme tout compris (l'exclusion des frais de déplacement et de subsistance et des taxes applicables), pour assurer la formation conformément aux articles 6.6 et 6.9 de l'annexe A, Énoncé des travaux, selon le cas :

Sélectionner l'option appropriée (v)	Description	Unité de mesure	Taux ferme tout compris			
			Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Période d'option 5
	Formation en ligne — sur la solution de SIG <b>OU</b>	Par utilisateur	\$	\$	\$	\$
	Formation en classe — sur la solution de SIG <b>OU</b>	Par utilisateur	\$	\$	\$	\$
	Formation en ligne — sur les modifications et les améliorations (4 fois par année)	Par utilisateur	\$	\$	\$	\$

### 3.2.2 Services d'abonnement pour le logiciel sous licence

Pour les travaux décrits aux articles 6.1.2 Biens et/ou services facultatifs, 6.4.1, Option de prolongation d contrat et 6.4.2 Période de transition du contrat, le soumissionnaire doit définir les prix unitaire ferme tout compris pour décrit à la partie 2 de l'annexe A, Énoncé des travaux :

Description	Unité de mesure	Taux ferme tout compris				
		Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Période d'option 5	Période de transition
License individuelle du logiciel et services d'abonnement pour l'accès en ligne et hors ligne, y compris la maintenance	Par utilisateur	\$	\$	\$	\$	\$

### 3.2.3 Sous-traitant(s)

Pour les travaux décrits aux articles 6.1.2 Biens et/ou services facultatifs, 6.4.1, Option de prolongation d contrat et 6.4.2 Période de transition du contrat, l'entrepreneur recevra les prix suivants et correspondants aux coûts réels, sans marge de profit :

le soumissionnaire doit définir les éléments suivants :

- a) Chaque sous-traitant qui effectuera des travaux dans le cadre du contrat;
- b) Le prix ferme tout compris pour chaque sous-traitant.

Description	Prix ferme tout compris					
	Période d'option 1	Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Période d'option 5	Période de transition
Sous-traitant(s) (préciser)		\$	\$	\$	\$	\$
		\$	\$	\$	\$	\$

**PIECE JOINTE de la PARTIE 5**  
**PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION**

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Date : \_\_\_\_\_ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

**OU**

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

**OU**

- ( ) B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)